

ÉTUDE DES SYSTÈMES D'AIDE ALIMENTAIRE INNOVANTS EN EUROPE

OBSERVATIONS

OCTOBRE 2021

Rapport réalisé par **POUR LA SOLIDARITÉ-PLS**
pour **ACTIVE PÔLE DE L'ÉCONOMIE SOLIDAIRE**
avec le soutien du
CONSEIL RÉGIONAL BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

**RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ**

Active Pôle de l'économie solidaire • 12 E rue du Général Leclerc, 71100 Chalon sur Saône •
contact@active71.org • www.active71.org • 03 85 90 05 50

POUR LA SOLIDARITÉ asbl • Rue Coenraets 66, B-1060 Bruxelles • info@pourlasolidarite.eu •
www.pourlasolidarite.eu • +32 2 535 06 88

SOMMAIRE

| | |
|--------------------------------|----------|
| EXECUTIVE SUMMARY | 5 |
| MISSION ET MÉTHODOLOGIE | 6 |
| GLOSSAIRE | 7 |
| INTRODUCTION | 8 |

| | |
|---|----|
| 1. Union européenne | 10 |
| 1.1. Historique des fonds européens d'aide alimentaire et matérielle aux plus démunis | 11 |
| 1.2. Possibilités de financements européens pour les épiceries sociales et solidaires | 12 |
| 2. Belgique | 13 |
| 2.1. Contexte national de l'insécurité alimentaire | 13 |
| 2.2. Les acteurs de l'aide alimentaire en Belgique | 13 |
| 2.3. Les épiceries sociales et solidaires en Belgique francophone | 15 |
| 2.4. Définition légale de la catégorie des plus démunis | 16 |
| 2.5. Bonne pratique belge : Épilouve | 16 |
| 2.5.1. Informations générales | 16 |
| 2.5.2. Modèle économique | 17 |
| 2.5.3. Modèle social | 19 |
| 2.5.4. Informations spécifiques à la crise sanitaire | 21 |
| 2.5.5. Conclusions | 21 |
| 2.6. Bonne pratique belge : Racynes | 21 |
| 2.6.2. Modèle économique | 23 |
| 2.6.3. Modèle Social | 24 |
| 2.6.4. Modèle environnemental | 25 |
| 2.6.5. Informations spécifiques à la crise sanitaire | 25 |
| 2.6.6. Conclusions | 25 |
| 3. Espagne | 26 |
| 3.1. Contexte national de l'insécurité alimentaire | 26 |
| 3.2. Les acteurs de l'aide alimentaire en Espagne | 26 |
| 3.3. Définition légale de la catégorie des plus démunis | 28 |
| 3.4. Bonne pratique espagnole : LA OSA coop | 28 |
| 3.4.1. Informations générales | 29 |
| 3.4.2. Modèle économique | 30 |
| 3.4.3. Gouvernance | 31 |

| | |
|--|----|
| 3.4.4. Informations spécifiques à la crise sanitaire | 32 |
| 3.4.5. Conclusions | 32 |
| 4. France | 33 |
| 4.1. Contexte national de l'insécurité alimentaire | 33 |
| 4.2. Les acteurs de l'aide alimentaire en France | 33 |
| 4.2.1. Revue générale des acteurs de l'aide alimentaire française | 33 |
| 4.2.2. L'organigramme de l'aide alimentaire en France | 35 |
| 4.2.3. Les ressources allouées à la lutte contre la précarité alimentaire des plus démunis | 36 |
| 4.3. Lois Garot et Égalim | 37 |
| 4.4. La Charte nationale des épiceries sociales et solidaires | 39 |
| 4.5. Définition légale de la catégorie des « plus démunis » | 40 |
| 4.6. Bonne pratique française : Comité de Nœux-les-Mines (Secours Populaire Français) | 40 |
| 4.6.1. Informations générales | 41 |
| 4.6.2. Modèle économique | 42 |
| 4.6.3. Modèle social | 43 |
| 4.6.4. Gouvernance | 46 |
| 4.6.5. Informations spécifiques à la crise sanitaire | 46 |
| 4.6.6. Conclusions | 47 |
| 4.7. Comité de Roubaix (Secours Populaire Français) | 47 |
| 4.7.1. Informations générales | 47 |
| 4.7.2. Modèle économique | 49 |
| 4.7.3. Modèle social | 50 |
| 4.7.4. Modèle Environnemental | 51 |
| 4.7.5. Gouvernance | 51 |
| 4.7.6. Informations spécifiques à la crise sanitaire | 52 |
| 4.7.7. Conclusions | 52 |
| 5. Grande-Bretagne | 53 |
| 5.1. Contexte national de l'insécurité alimentaire | 53 |
| 5.2. Les acteurs de l'aide alimentaire en Grande-Bretagne | 53 |
| 5.3. Les réseaux d'épiceries sociales et solidaires en Grande-Bretagne | 54 |
| 5.4. Bonne pratique Britannique : Les « Community Shops » | 55 |
| 5.4.1. Informations générales | 55 |
| 5.4.2. Modèle Économique | 56 |
| 5.4.3. Modèle social | 57 |
| 5.4.4. Conclusions | 59 |

EXECUTIVE SUMMARY

FRANÇAIS

En Europe, le secteur de l'aide alimentaire s'adapte aux circonstances du temps. Alors que la crise sanitaire de la COVID-19 bouleverse le paysage social et économique du continent et que l'Union européenne met en œuvre de nouvelles politiques ambitieuses dans le but d'atteindre les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies, nombreuses sont les entreprises ayant été obligées de revoir leur modèle économique pour survivre.

Sur la demande d'Active Pôle de l'économie solidaire, POUR LA SOLIDARITÉ-PLS a mené une étude portant sur les nouvelles stratégies émergentes mises en œuvre par les structures d'aide alimentaire européennes afin de subsister et prospérer en ces périodes troubles. Cette analyse, conduite en Belgique, en Espagne, en France et en Grande-Bretagne, a permis de mettre à jour les grandes tendances de fond guidant l'évolution du secteur et les bonnes pratiques les plus pertinentes pour en assurer la fortune durant les années à venir.

Les conclusions de POUR LA SOLIDARITÉ-PLS indiquent qu'un profond changement de paradigme dans le modèle de fonctionnement du secteur pourrait devenir inévitable. La lutte contre les pertes et le gaspillage, qui acquiert de plus en plus de force au sein de l'Union et de ses États, réduit les ressources disponibles pour les associations d'aide alimentaire. L'instabilité de plus en plus marquée des sources d'approvisionnement et de financement oblige les acteurs du secteur à diversifier l'origine de leurs ressources financières, humaines et matérielles s'ils désirent pérenniser leur activité sur le temps long. L'exigence d'une qualité supérieure des denrées de la part des bénéficiaires oblige à porter une attention accrue quant à leur provenance et à privilégier des produits locaux issus de l'agriculture biologique. Qui plus est, le désir accru d'implication de la part des citoyens encourage à une profonde réforme démocratique dans la gouvernance des structures.

Ces difficultés, nombreuses et systémiques, poussent les acteurs sociaux à l'adoption d'un mode de fonctionnement en réseau et à une mutualisation des ressources et des compétences entre différents partenaires, tant privés que publics ou associatifs. Un paysage nouveau semble se dessiner, dans lequel des partenaires joindraient leurs forces et leurs ressources pour s'associer autour de projets communs ambitieux, polyvalents dans les bienfaits qu'ils apportent à la société et ancrés dans leur territoire local. POUR LA SOLIDARITÉ-PLS conseille aux épiceries sociales et solidaires de suivre un mouvement collectif, et liste une série de suggestions leur facilitant la voie.

ENGLISH

In Europe, the food assistance sector is adjusting to the circumstances of the time. As the COVID -19 sanitary crisis shakes up the social and economic landscape of the continent and as the European Union launches new ambitious policies in an effort to reach the United Nations Sustainable Development Goals, many organizations have been forced to reconsider their business model to survive.

At the request of Active, a social supermarkets network, POUR LA SOLIDARITÉ-PLS carried out

a report on the new and emerging strategies implemented by European food aid structures in order to survive and thrive during these troubled times. This study, conducted in Belgium, Spain, France and the United Kingdom, uncovered the major trends guiding the transformation of the sector and the best practices to ensure its continued success in the years to come.

The findings of POUR LA SOLIDARITÉ-PLS suggest that a profound paradigm shift in the sector's operating model may become unavoidable. The fight against losses and wastes, which is gaining strength within the Union and its Member States, is reducing the available resources for food aid associations. The growing instability of supply chains and funding sources forces the actors of the sector to diversify the provenance of their financial, human and material resources if they hope to maintain their activity over the long haul. The demand for higher quality food on the part of beneficiaries requires greater attention to their origin and a preference for local, organically grown products. Moreover, the increased desire of involvement on the part of citizens encourages a profound democratic shift in the governance of food aid structures.

These numerous and systemic difficulties are pushing social actors to adopt network-like operating mode and to gather resources and skills among different partners, whether private, public or associative. A new landscape seems to be taking shape, in which partners join forces and resources to work together on ambitious joint projects, versatile in the benefits they bring to society and anchored in their local territory. POUR LA SOLIDARITÉ-PLS advises federations of social supermarkets to follow this collective movement, and lists a series of suggestions to help them along the way.

MISSION ET MÉTHODOLOGIE

Constatant les nouvelles difficultés auxquelles les épiceries sociales et solidaires (EPSS) étaient confrontées à la suite de la crise sanitaire, Active Pôle de l'économie solidaire a commandé à un prestataire externe une étude de systèmes d'aide alimentaire innovants en Europe. L'objectif était, pour Active, d'améliorer la qualité de ses services d'accompagnement des différentes EPSS faisant appel à ses services en s'inspirant de méthodes à succès ayant fait leurs preuves dans divers pays.

Outre cet aspect, un second objectif était de comprendre de quelle manière les EPSS de Bourgogne Franche-Comté pouvaient participer au réseau de solidarité de l'économie sociale européenne. En ce sens, il était demandé d'éclairer de quelle manière des acteurs de l'économie sociale et solidaire pouvaient bénéficier de modalités d'intervention de l'Union européenne dans le cadre de sa programmation actuelle et future, ou encore de repérer quels étaient les réseaux pertinents pour les EPSS et actifs en France ainsi qu'au sein de l'Union.

À ces fins, il a été demandé à POUR LA SOLIDARITÉ-PLS d'identifier et d'analyser différents modèles français et européens d'aide alimentaire en regard des cinq dimensions d'accompagnement d'EPSS employées par Active dans sa méthodologie (sociale - environnementale - économique - gouvernance - territoriale). Six exemples ont été choisis, étudiés et contactés, et le résultat de ces travaux a permis de dégager les grandes lignes de suggestions destinées à l'amélioration du modèle de fonctionnement des EPSS françaises, bourguignonnes et francs-comtoises. Pour le volet des aides et réseaux européens, POUR LA SOLIDARITÉ-PLS s'est appuyée sur l'expertise et l'expérience de ses collaborateurs, ainsi que sur les connaissances des différents membres de son réseau.

Les échanges entre les partenaires en vue de la réalisation de ce rapport ont eu lieu entre juin 2021 et octobre 2021. Un entretien avec les différents membres de la commission de suivi a eu lieu en septembre 2021. Les recherches documentaires et les diverses rencontres avec les initiatives sélectionnées ont eu lieu, principalement, entre juin et août 2021. Le rapport final a été présenté à la fin du mois d'octobre 2021. Les résultats de cette étude, le rapport et ses annexes sont propriété d'Active Pôle de l'économie solidaire.

GLOSSAIRE

- BA : Banque alimentaire
- BFC : Bourgogne Franche-Comté
- CCAS : Centre Communal d'Action Sociale (France)
- CNES : Crédit National pour les Épiceries Sociales
- CPAS : Centre Public d'Action Sociale (Belgique)
- EPSS : Épicerie(s) Sociale(s) et Solidaire(s)
- ETP : Équivalent temps-plein
- FEAD : Fonds européen d'aide aux plus démunis
- FSE : Fonds social européen
- FSE+ : Fonds social européen plus
- GMS : Grandes et moyennes surfaces
- ODD : Objectif de Développement Durable
- ONU : Organisation des Nations Unies
- PMM : Prix moyen du marché
- TPE : Très petites entreprises
- TVA : Taxe sur la valeur ajoutée
- UE : Union européenne

INTRODUCTION

Selon les résultats de l'enquête mondiale de la FAO (l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture), **en 2020, un être humain sur trois n'a pas eu accès à une nourriture saine et nutritive**¹. Dans son dernier rapport, le GNAFC (Global Network Against Food Crises) constate que depuis 2017 l'insécurité alimentaire n'a fait que progresser dans le monde². L'épidémie de la Covid-19 a empiré cet état de fait³, y compris dans les pays habituellement peu touchés par le phénomène de la malnutrition tels que les pays membres de l'Union européenne, en particulier dans les régions d'Europe méditerranéenne, centrale et de l'est⁴. Durant la période 2018-2020 et sur l'ensemble du continent européen, ce sont **59.712.000 personnes** qui ont souffert d'insécurité alimentaire modérée à sévère⁵. En 2019, dans l'Union même, on estimait que **plus de 30 millions de personnes n'ont pas eu les moyens de s'offrir un repas de qualité un jour sur deux, soit 6,7% de la population**⁶.

Parmi les dispositifs d'aide alimentaire existant en Europe, les épiceries sociales et/ou solidaires⁷ occupent une place singulière. Ces espaces se présentent comme des "commerces classiques" permettant à leurs bénéficiaires **de sélectionner les denrées alimentaires de leur choix** ou des produits d'hygiène et d'entretien **afin de les acquérir en échange d'une participation financière modique** (10% de la valeur marchande du produit, en règle générale⁸). Elles s'adressent aux plus démunis, à qui elles demandent la plupart du temps de soumettre un dossier et d'apporter des preuves de leur indigence à partir de leur second passage. Elles remplissent une fonction complémentaire aux autres dispositifs d'aide alimentaire. Le fait que ces épiceries ne soient pas gratuites, c'est-à-dire qu'elles ne fassent pas de dons, est un choix philosophique : elles veulent dépasser le statut d'aide humanitaire ou de charité pour rendre leur dignité aux plus démunis, qui ne sont plus des "assistés" mais des "clients". Au lieu de se voir imposer des produits qu'ils n'ont pas choisis (comme c'est souvent le cas avec les colis alimentaires), les bénéficiaires retrouvent leur liberté de choix et la possibilité de faire leurs courses en fonction de leurs goûts et besoins personnels. Outre cet aspect purement économique et alimentaire, ces épiceries constituent souvent un lieu d'accueil, de sociabilité et de services, qui permet de réintégrer en douceur dans le tissu social des personnes qui en étaient éloignées et d'œuvrer à leur réinsertion durable sous le prétexte de l'accès à une alimentation de qualité. Si nous prêtons attention à l'impact social de ces structures, nous nous rendons compte qu'elles sont tout autant utiles pour lutter contre la précarité alimentaire et l'isolement que pour participer à la croissance économique du

¹ FAO, *The state of food security and nutrition in the world 2021. Chapter 2 food security and nutrition around the world*, 2021, consulté sur <https://bit.ly/3t3y1T2>

² GNAFC, *Global report on food crises. Joint analysis for better decisions*, 2021, consulté sur <https://bit.ly/3DssUkp>, p.19

³ Bien que ses effets soient difficiles à évaluer, le WFP (World Food Programme) estime qu'à cause de la crise sanitaire ce sont maintenant 265 millions de personnes qui sont en situation de précarité alimentaire dans le monde (chiffres 2021), doublant quasiment ce chiffre par rapport à l'année précédente. Source : HLPE, *Impacts of COVID-19 on food security and nutrition: developing effective policy responses to address the hunger and malnutrition pandemic*, septembre 2020, consulté sur <https://bit.ly/2WDQKbQ>, p.4

⁴ The Economist, *Global Food Security Index*, 2020, <https://bit.ly/2V3AUab>, in MORRISSON Oliver, *Food security report reveals discrepancies between West and East Europe*, Food Navigator, 3 mars 2021, consulté sur <https://bit.ly/3t3wl6X>

⁵ FAO, *The state of food security and nutrition in the world 2021. Annex 1a statistical tables to chapter 2*, 2021, consulté sur <https://bit.ly/3zx2uvp>

⁶ Eurostat, *Incapacité à s'offrir un repas comportant de la viande, du poulet ou du poisson (ou un équivalent végétarien) un jour sur deux - enquête EU-SILC*, 2011-2020, dernière modification le 27 août 2021, consulté sur <https://bit.ly/3yBDp10> le 29/08/21

⁷ Nous utilisons ici la terminologie employée par la *Charte nationale des épiceries sociales et solidaires* (voir bibliographie). Dans cette étude, nous emploierons indifféremment les termes "épiceries", "épiceries sociales", "épiceries sociales et solidaires" et "épiceries sociales et/ou solidaires" pour désigner le même objet, à savoir la grande famille des "épiceries sociales et/ou solidaires". Pour un éclairage sur les différences terminologiques entre ces expressions, voir *infra*.

⁸ ASDO, *Étude qualitative sur les épiceries sociales et/ou solidaires (concept et fonctionnement). Volet 1 - Rapport final*, mars 2017, consulté sur : <https://bit.ly/3mO5qA5>, p.34

territoire⁹, et que leur "très faible coût" pour les pouvoirs publics était ainsi largement compensé par les bienfaits qu'elles procuraient à la collectivité.

Hélas, la crise sanitaire a fortement perturbé ce secteur en Europe, et accentué certaines difficultés systémiques auxquelles ces épiceries devaient déjà faire face depuis plusieurs années. L'une des constantes que nous avons relevées est que les modèles économiques qui sous-tendent ces structures d'économie sociale possèdent des architectures complexes et variées, et que la moindre déstabilisation dans le délicat équilibre financier exigé par cette activité peut les mener à la faillite. Or, aujourd'hui, à une augmentation du nombre, de la diversité et de l'exigence des publics se conjugue un embarras croissant pour obtenir et maintenir leurs sources d'approvisionnement alimentaires et non-alimentaires. La stratégie européenne *De la ferme à la fourchette*, qui vise à promouvoir une alimentation responsable, saine et durable sur le territoire de l'Union, passe par la volonté de diminuer le gaspillage alimentaire à toutes les étapes de la chaîne, depuis le producteur jusqu'au consommateur final¹⁰. Une des conséquences imprévue et malheureuse de cette politique est qu'elle entraîne mécaniquement une diminution des dons aux associations d'aide alimentaire, puisqu'il y a de moins en moins de denrées dont il faut se débarrasser. Si, historiquement, le secteur de l'aide alimentaire a pu fonctionner et prospérer en récupérant les invendus des producteurs, distributeurs, grandes surfaces ou acteurs de la restauration, la place centrale occupée par ces sources fait que la réduction des ressources disponibles par leur biais provoque une déstabilisation durable et profonde du milieu. En d'autres termes, **la lutte contre le gaspillage alimentaire affaiblit le secteur de l'aide alimentaire** et ce, ironiquement, alors que ce dernier était l'un des porte-drapeaux de cette cause (leur lien pouvant être résumé en une phrase : « Comment pouvons-nous jeter autant de nourriture alors qu'il y a des pauvres qui meurent de faim dans nos rues ? »). Pis encore, alors que les décisions de l'Union affaiblissent les capacités d'action des structures d'épicerie sociale, **ces dernières ne peuvent même pas bénéficier en compensation des ressources du Fonds social européen plus** (FSE+, voir *infra*) qui, pourtant, couvre et soutient les actions ressortissant de l'aide alimentaire et matérielle aux plus démunis. À première vue, l'Union européenne et épiceries paraissent inconciliables : le FSE+ n'est accessible qu'à la condition d'offrir une aide alimentaire *gratuite*¹¹, tandis que la volonté des épiceries sociales consiste justement à rendre sa dignité aux plus démunis *en leur permettant* de payer (et de choisir) des produits qu'ils auraient normalement reçus par charité. Bien malgré elle, l'élan solidaire et durable de l'Union se retourne contre le public qu'elle veut servir.

En plus de ce facteur global dont les conséquences, bien que déjà perceptibles aujourd'hui (cf. l'analyse de la situation en France, voir *infra*) se feront surtout sentir sur le long-terme, d'autres facteurs, plus ponctuels (ou en tout cas dont les conséquences sont plus immédiates), affectent également le secteur de l'aide alimentaire et plus particulièrement celui des épiceries sociales et solidaires. Ainsi, la pandémie de la Covid-19 a entraîné **une augmentation de leur clientèle** (en France, par exemple, la fréquentation y a augmenté de 20%, chiffres 2020¹²), une tendance qui se constate sur tout le continent et qui vient se conjuguer à une autre tendance de fond majeure qui est celle de l'accroissement des

⁹ Selon les calculs du réseau ANDES, en employant les estimations les plus basses et sans prendre en compte le fait que certaines personnes, grâce à leur accès à l'épicerie, n'auront pas recours à certaines prestations sociales auxquelles elles auraient pu prétendre, et de même sans prendre en compte les bénéfices indirects liés à la création d'emplois ou à la meilleure santé des usagers, l'économie totale sur 5 ans pour les finances publiques est de 409€ pour chaque personne accompagnée dans une épicerie, soit près de 16 millions d'euros par année grâce aux seules épiceries du réseau ANDES. Voir ANDES, *Les épiceries solidaires, bien plus qu'une aide alimentaire ! Des impacts sociaux démontrés, une solution à déployer à l'échelle des besoins*, juillet 2021, consulté sur : <https://bit.ly/2WF1maR>, p.20

¹⁰ Commission européenne, *COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ DES RÉGIONS. Une stratégie "De la ferme à la table" pour un système alimentaire équitable, sain et respectueux de l'environnement*, COM(2020) 381 final, consulté sur <https://bit.ly/3tnHaWJ> le 22/07/21, pp.16-17

¹¹ Règlement (UE) n° 231/2021 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 instituant le Fonds social européen plus (FSE+) et abrogeant le règlement (UE) n° 1296/2013, article 21, consulté sur <https://bit.ly/3mQ0yKV>

¹² ANDES, *Les épiceries solidaires, bien plus qu'une aide alimentaire ! Des impacts sociaux démontrés, une solution à déployer à l'échelle des besoins*, juillet 2021, consulté sur : <https://bit.ly/2WF1maR>

inégalités en Europe depuis le début des années 1980¹³ et l'accroissement du risque de pauvreté et d'exclusion sociale, que la crise sanitaire n'a fait qu'accentuer¹⁴. C'est pourquoi ces épiceries ont non seulement accueilli plus de public, mais de surcroît **un public plus diversifié** qui n'avait, en temps normal, pas l'habitude de fréquenter ces lieux (travailleurs du secteur de la culture, de l'hôtellerie et de la restauration, étudiants, etc.). En plus de l'augmentation du nombre de leurs usagers, ces épiceries doivent également faire face au fait que **les bénéficiaires deviennent exigeants** par rapport aux denrées qui leur sont mises à disposition, et qu'ils commencent à demander l'accès à des produits plus sains, nutritifs, variés, locaux, issus de l'agriculture biologique, etc. En bref, ils revendiquent le droit à une alimentation *de qualité*.

I. L'AIDE ALIMENTAIRE ET MATERIELLE AUX PLUS DÉMUNIS EN EUROPE¹⁵

1. UNION EUROPEENNE

Signataire de l'Agenda 2030, l'ambitieux programme de développement durable des Nations Unies adopté par ses 193 États membres en septembre 2015¹⁶, l'Union européenne a intégré dans ses politiques différentes stratégies pour atteindre les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) du programme à l'horizon 2030. Ces ODD visent à promouvoir la paix, la prospérité, la justice sociale et climatique sur l'ensemble du globe. S'y trouvent des thématiques comme la réduction de la pauvreté (ODD1) ou de la faim dans le monde (ODD2), des inégalités (ODD10), ou la promotion d'une consommation et d'une production responsable (ODD12) et de mesures en faveur de la lutte contre le changement climatique (ODD13). Ces grandes lignes d'action se sont concrétisées dans les textes européens, et cet esprit a guidé l'Union dans l'élaboration de ses nouvelles politiques sociales (via le fonds social du FSE+¹⁷ notamment, entré en application le 1er juillet 2021), industrielles (via le *Plan*

¹³ BLANCHET Thomas, CHANCEL Lucas et GETHIN Amory, *Le modèle social européen a-t-il résisté à la montée des inégalités ? Inégalités et redistribution en Europe, 1980-2017*, World Inequality Lab, mars 2019, consulté sur <https://bit.ly/3jSucNU>

¹⁴ La récente enquête conjointe IPSOS – Secours Populaire français (2021) souligne que ce sont les Françaises et les Français les plus précarisés qui ont été les plus nombreux à avoir signalé une perte de revenus depuis le début de la crise sanitaire : 58% d'entre eux ont été touchés par ce phénomène, contre 45% de la population française générale. Source : IPSOS et Secours Populaire français, *Résultats du 15e baromètre IPSOS / SPF. Sur la perception de la pauvreté et la précarité par les Françaises et les Français*, 9 septembre 2021, consulté sur <https://bit.ly/3nhToPV>

¹⁵ Pour une analyse plus approfondie des dispositifs de l'aide alimentaire aux plus démunis de l'Union européenne et de leur cadre légal, voir ROCHE Emma, *L'aide européenne aux plus démunis, Enjeux et perspectives*, Note d'Analyse POUR LA SOLIDARITÉ-PLS, février 2020, consulté sur : <https://bit.ly/3mQ0PO6> et ROUQUETTE Louise, *L'aide alimentaire en Europe*, Note d'Analyse POUR LA SOLIDARITÉ-PLS, décembre 2017, consulté sur : <https://bit.ly/3DuHMPj>

¹⁶ Nations Unies, *Transforming our world: the 2030 Agenda for Sustainable Development*, consulté sur <https://bit.ly/3ojef5K> le 19 septembre 2021

¹⁷ Commission européenne, *A NEW STRONGER EUROPEAN SOCIAL FUND PLUS*, consulté sur <https://bit.ly/38rqSmi> le 23/07/21

d'action pour une économie circulaire¹⁸) et agricoles (via la stratégie *De la ferme à la fourchette*¹⁹, cette dernière intégrée dans le cadre du récent *Pacte vert pour l'Europe*²⁰). Le secteur de l'aide alimentaire et matérielle aux plus démunis en général, et celui des épiceries sociales et solidaires en particulier, se trouvent au croisement de plusieurs de ces ambitions, œuvrant tant pour venir en aide aux personnes dans le besoin et recréer du tissu social que pour réduire les pertes et gaspillage alimentaires. À ce titre, ils constituent un candidat de choix pour la captation de financements européens et pour faciliter l'atteinte des 17 ODD. Chacun d'entre eux peut être mis en lien, d'une manière ou d'une autre, avec les actions portées par les épiceries sociales et solidaires, ce d'autant plus si elles s'en inspirent pour faire évoluer leur modèle de fonctionnement.

1.1. HISTORIQUE DES FONDS EUROPEENS D'AIDE ALIMENTAIRE ET MATERIELLE AUX PLUS DEMUNIS

Créé en 1987, le PEAD (Programme européen d'aide aux plus démunis) avait pour objectif de distribuer les invendus issus de la PAC (Politique agricole commune). Peu à peu l'achat direct de denrées a été utilisé pour compléter ces stocks, et un arrêt de la CJCE (Cour de justice des communautés européennes) du 13 avril 2011 a estimé que dès lors ce programme ne relevait plus de la PAC mais de l'aide sociale directe. Puisque l'aide sociale directe ne pouvait être financée de manière communautaire (comme c'était le cas de la PAC), l'Union s'est vue obligée de modifier son programme.

Le règlement européen n°223/2014²¹ du 11 mars 2014 instaure le FEAD (Fonds européen d'aide aux plus démunis), remplaçant du PEAD, établit son budget (3,8 milliards d'euros), ses lignes directrices et son cadre légal. Ainsi, les organisations partenaires bénéficiant du FEAD devaient, entre autres, s'assurer de l'éligibilité de leur public (en calculant leur reste à vivre par exemple), mettre en place des mesures d'accompagnement social, assurer la gestion d'une comptabilité des produits donnés par le FEAD, respecter certains principes généraux (tels que la non-discrimination du public bénéficiaire, le respect de l'environnement, des règles d'hygiène, etc.), et assurer la gratuité de la distribution des produits obtenus via le FEAD²². On estime que sur la période 2014-2020, le FEAD a permis de contribuer à la sécurité alimentaire de près de 13 millions de personnes par année²³. Il coûtait moins de un euro par an et par Européen²⁴.

Le 1er juillet 2021, l'UE a instauré via son Règlement n°231/2021²⁵ le Fonds social européen plus (FSE+), qui absorbe les activités du FEAD. Créé en 1957, le FSE a été le premier fonds structurel européen, conçu pour contrebalancer les effets sociaux provoqués par la dissolution des politiques nationales de protectionnisme et par l'intégration économique européenne²⁶. Son successeur, le FSE+, est dorénavant le principal fonds européen d'aide sociale, dispose d'un budget de 99,3 milliards d'euros sur la période 2021-2027, et oblige les États membres à utiliser au moins 3% de leur enveloppe pour des programmes visant l'aide matérielle et alimentaire aux plus démunis.

¹⁸ Commission européenne, *Changer nos modes de production et de consommation: le nouveau plan d'action pour l'économie circulaire montre la voie à suivre pour évoluer vers une économie neutre pour le climat et compétitive dans laquelle les consommateurs ont voix au chapitre*, 11 mars 2020, consulté sur <https://bit.ly/3iqmYSx>

¹⁹ Commission européenne, *Farm to Fork strategy*, consulté sur <https://bit.ly/38rqSmi> le 23/07/21

²⁰ Commission européenne, *A European Green Deal*, consulté sur <https://bit.ly/38sSlNF> le 23/07/21

²¹ Règlement (UE) n° 223/2014 du Parlement européen et du Conseil du 11 mars 2014 relatif au Fonds européen d'aides aux plus démunis.

²² BAZIN Arnaud et BOCQUET Éric, *Aide alimentaire : un dispositif vital, un financement menacé ? Un modèle associatif fondé sur le bénévolat à préserver*, Rapport d'information n°34 (2018-2019), fait au nom de la commission des finances, déposé le 10 octobre 2018, consulté sur <https://bit.ly/3jls0bl>, p.49

²³ Commission européenne, *Fonds européen d'aide aux plus démunis*, consulté sur <https://bit.ly/3yDGFtc> le 24/07/21

²⁴ Banques Alimentaires, *Nos sources d'approvisionnement*, consulté sur <https://bit.ly/3yzQ5p5>

²⁵ Règlement (UE) n° 231/2021 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 instituant le Fonds social européen plus (FSE+) et abrogeant le règlement (UE) n° 1296/2013, consulté sur <https://bit.ly/3mQ0yKV>

²⁶ MUNZI Hugo, *The European Social Fund in the Development of the Mediterranean Regions of the EEC*, 1965, Journal of International Affairs, p. 286–296.

1.2. POSSIBILITES DE FINANCEMENTS EUROPEENS POUR LES EPICERIES SOCIALES ET SOLIDAIRES

Tout comme pour le FEAD, la distribution des denrées alimentaires obtenues par le biais du FSE+ doit être strictement gratuite²⁷, ce qui pose un évident problème pour les épiceries sociales puisque leur modèle d'aide alimentaire repose sur le don de denrées en échange d'une contribution financière. Cela ne veut pas dire qu'un modèle mixte est inenvisageable, et ce d'autant plus que les récents travaux concernant l'opérationnalisation du FSE+ en France soulignent la pertinence et l'aspect complémentaire de l'offre gratuite de denrées obtenues par le biais de l'Union couplée une offre plus diversifiée de produits obtenables par d'autres biais²⁸. Les denrées obtenues au travers du FSE+ permettraient ainsi de constituer un « socle » d'approvisionnement stable et sécurisé (au moins sur le moyen terme) à destination des bénéficiaires en situation d'extrême précarité ou d'urgence alimentaire, quitte à les redistribuer ensuite aux autres acteurs sociaux du territoire via des bénévoles si la demande ne suit pas au niveau local de l'épicerie²⁹.

Au-delà de la seule obtention de denrées alimentaires destinées à la donation, le FSE+ peut servir au financement de diverses autres opérations telles que des initiatives favorisant l'insertion sociale et par le biais de l'activité économique, l'innovation sociale, l'accompagnement social de la transition écologique, etc. Ainsi, la dernière mouture de la version de travail du futur programme opérationnel français du FSE+ indique, par exemple, qu'outre l'objectif P5-OSM (« *lutter contre la privation matérielle en apportant une aide alimentaire et/ou une assistance matérielle de base aux personnes les plus démunies, y compris les enfants, et prévoir des mesures d'accompagnement favorisant leur inclusion sociale* ») l'État entend, via la P1-OSL, « *promouvoir l'intégration sociale des personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, y compris les personnes les plus démunies et les enfants* »³⁰. Puisqu'une grande part de l'activité des épiceries sociales consiste à œuvrer pour la réintégration sociale et professionnelle de leurs bénéficiaires, il semblerait dès lors opportun de contempler si la préparation d'un portefeuille de projets FSE+, qui permettrait d'obtenir un cofinancement significatif des activités des épiceries sociales bourguignonnes et franche-comtoises, serait pertinent.

En plus du FSE+, d'autres possibilités peuvent être envisagées dans le cadre d'un financement du secteur des épiceries sociales et solidaires. Ainsi du programme Erasmus+, à destination de l'éducation et de la formation professionnelle en Europe, qui offre d'intéressantes perspectives y compris pour les épiceries sociales, qui sont nombreuses à proposer diverses formes d'activités formatrices à leur public. Des activités telles que la formation à l'utilisation des outils informatiques rencontre ainsi les priorités européennes d'accompagnement de la transition digitale et de réduction de la fracture numérique (stratégie du *Digital Education Action Plan*³¹), qui ont pour but de permettre au maximum de travailleurs de faire face aux mutations économiques induites par ce que d'aucuns appellent la Troisième Révolution Industrielle.

²⁷ Règlement (UE) n° 231/2021 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 instituant le Fonds social européen plus (FSE+) et abrogeant le règlement (UE) no° 1296/2013, article 21, consulté sur <https://bit.ly/3mQ0yKV>

²⁸ « Le cofinancement par des crédits européens est une caractéristique essentielle du dispositif car il permet une programmation pluriannuelle des crédits, garantissant ainsi dans la durée la livraison de volumes importants de denrées de base. Ces denrées constituent un « socle » pour les associations qui peuvent ensuite le compléter notamment par des achats sur fonds propres adaptés à la variabilité des situations locales et à leurs propres modalités de financement [ainsi que par d'autres sources d'approvisionnement (essentiellement les dons d'acteurs économiques locaux)]. », consulté sur Ministère des Solidarités et de la Santé, *Programme Opérationnel National FSE+. Partie relative à l'objectif spécifique 11 « Lutter contre la privation matérielle : apporter aux personnes les plus démunies une aide alimentaire assortie de mesures d'accompagnement »*. Version provisoire du 22 juillet 2020, soumise à consultation publique., 22 juillet 2020, consulté sur <https://bit.ly/3E11uF>, pp.3-4

²⁹ Permettant ainsi de nouer des partenariats fructueux avec les autres acteurs de l'aide alimentaire de la région en leur apportant une source d'approvisionnement supplémentaire, améliorant ainsi la couverture en termes de sécurité alimentaire sur l'ensemble du territoire.

³⁰ DGEFP, *Document de travail. Projet de programme national FSE+/FTJ 2021-2027*, 7 juillet 2021, consulté sur <https://bit.ly/3maoarz>

³¹ Commission européenne, *Digital Education Action Plan (2021-2027)*, consulté sur <https://bit.ly/3t14LSx> le 30 août 2021

L'exemple des **Jardins de Cocagne** nous montre, au travers de leurs activités de vente alimentaire à prix réduit (environ 30% du prix moyen du marché pour leurs « paniers solidaires »³²), que des initiatives ambitieuses combinant agriculture locale, circuit court, inclusion sociale, formation professionnelle, considérations écologiques et aide alimentaire peuvent coexister dans une même structure et bénéficier de subventions européennes³³. Le seul aspect du développement de circuits courts rencontre les priorités autant de la stratégie du *Pacte vert européen* que de celles du *Plan d'action pour une économie circulaire*, illustrant les possibilités de convergence de priorités européennes réunies dans de tels projets multisectoriels novateurs.

Les pistes sont ainsi multiples, d'autant plus que nous sommes dans un moment de courants porteurs avec la mise en place du nouveau cadre financier pluriannuel 2021-2027 et la création de nouveaux outils de financement, tel que le plan de relance NextGenerationEU (d'un montant de 2018 milliards d'euros³⁴), destiné à « réparer les dommages économiques et sociaux » liés à la crise sanitaire **en réalisant en partie des investissements en faveur de la transition numérique et de la lutte contre le changement climatique**. Cet environnement, tant d'un point de vue financier (*NextGenerationEU*) qu'idéologique (*Agenda 2030*), porte en germes d'intéressantes opportunités pour le secteur de l'aide alimentaire français pour des acteurs prêts à s'unir à ces grandes tendances.

2. BELGIQUE

2.1. CONTEXTE NATIONAL DE L'INSECURITE ALIMENTAIRE

En 2020, avant même la crise sanitaire, 18,9% des Belges étaient considérés comme à risque de pauvreté ou d'exclusion sociale³⁵. En 2018 déjà, 5,4% des Belges n'avaient pas les moyens de s'offrir un repas de qualité un jour sur deux³⁶. Chaque année, 450.000 personnes recouraient à l'aide alimentaire en Belgique³⁷, bien que le calcul exact soit difficile car il n'existait pas de recueil de données exhaustif et systématique sur ce sujet.

Depuis la crise sanitaire, le plat pays a connu une hausse drastique des personnes nécessitant une aide alimentaire. Les banques alimentaires estiment avoir aidé entre 175.000 et 195.000 personnes par mois durant l'année 2020, une hausse de 24% par rapport à 2019, les forçant à acheter pour la première fois des produits par elles-mêmes, et ce malgré l'augmentation des dons de la part du FEAD, de l'État et de la grande distribution³⁸. Le mardi 23 février 2021, Karine Lalieux, Ministre de l'Intégration sociale et de la Lutte contre la pauvreté, avait annoncé que 54 millions d'euros supplémentaires seraient débloqués pour la distribution de denrées alimentaires et de produits hygiéniques durant les années 2021 et 2022, financés par le FEAD et par l'État fédéral³⁹. « *On estime l'augmentation des bénéficiaires à environ 30% en 2020, et les conséquences de la crise se feront ressentir encore pendant longtemps.* », a-t-elle justifié.

2.2. LES ACTEURS DE L'AIDE ALIMENTAIRE EN BELGIQUE

³² Réseau Cocagne, *Paniers solidaires*, consulté le 13 août 2021 sur <https://bit.ly/3l8RzCg>

³³ Réseau Cocagne, *Le fonds social européen*, consulté le 13 août 2021 sur <https://bit.ly/3z0ELmn>

³⁴ Commission européenne, *Le budget 2021-2027 de l'UE – Nouveautés*, consulté sur <https://bit.ly/3F7FrKH> le 18 septembre 2021

³⁵ Statbel, *Risques de pauvreté en Belgique en 2020*, 15 juin 2021, consulté sur <https://bit.ly/3BCutub>

³⁶ Commission européenne, *FEAD in your country – Belgium*, consulté sur <https://bit.ly/3DNekEm> le 24/08/21

³⁷ Fédération des Services Sociaux, *L'AIDE ALIMENTAIRE EN BELGIQUE*, consulté sur <https://bit.ly/38GptlF>

³⁸ Belga, *Coronavirus: jusqu'à 195.000 personnes ont fait appel chaque mois aux banques alimentaires*, RTBF, 17 février 2021, consulté sur <https://bit.ly/3tq2YBi>

³⁹ Belga, *L'aide aux banques alimentaires est garantie pour deux ans*, RTBF, 23 février 2021, consulté sur <https://bit.ly/2X5h7Ro>

Selon les chiffres de la FdSS (Fédération des Services Sociaux)⁴⁰, en Wallonie nous pouvons compter :

- Plus de 400 points de distribution de colis alimentaires (plus du tiers géré par la Société de Saint Vincent de Paul, le reste par la Croix-Rouge de Belgique, les CPAS et diverses associations)
- 85 épiceries sociales
- 30 restaurants sociaux

Un Décret publié par le Parlement wallon en 2017⁴¹ prévoit d'agréer et de financer des initiatives de restaurants sociaux et d'épiceries sociales sur le territoire wallon, en échange de quoi elles devaient s'engager à s'occuper de la gestion du lieu, à réaliser un accompagnement social auprès de leurs bénéficiaires soit par elles-mêmes soit par des partenaires, et à offrir des informations en matière sociale.

Du côté de la Région de Bruxelles-Capitale, nous recensons :

- 57 services de distribution de colis alimentaires
- Une quinzaine d'épiceries sociales
- Une quarantaine de restaurants sociaux

De nombreux dispositifs relevant de l'économie sociale soutiennent le secteur de l'aide alimentaire à tous les niveaux. Nous pouvons souligner deux initiatives particulièrement intéressantes, Soli-Food et la Bourse aux Dons.

Soli-Food⁴²

Soli-Food est une initiative de la Croix-Rouge de Belgique, visant à acheter des produits alimentaires et non-alimentaires auprès d'entreprises et à les livrer à des associations d'aide alimentaire à un tarif préférentiel, pouvant descendre jusqu'à 50% du PMM. Elle vise autant les restaurants sociaux que les centres de distribution de colis alimentaires et les épiceries sociales. Pour ces structures, elle constitue une alternative intéressante à l'achat direct de denrées, puisque les produits y sont disponibles à moindre coût et qu'elles peuvent économiser les frais de leur transport.

Bourse aux dons⁴³

La Bourse aux dons est une plate-forme informatique qui vise à mettre en communication des acteurs du secteur alimentaire disposant d'inventus avec des associations d'aide alimentaire. Facile d'utilisation et conviviale, elle permet d'effectuer négociations et transactions de manière rapide et sécurisée, ce qui en fait un outil idéal pour écouler des denrées proches de leur date de péremption.

Dans un rapport de 2016, la FdSS estimait à 999 le nombre total d'organismes qui exerçaient une quelconque activité dans l'aide alimentaire⁴⁴. Leurs sources d'approvisionnement principales se répartissaient comme suit :

⁴⁰ FdSS, *L'aide alimentaire en Belgique*, 2019, consulté sur <https://bit.ly/3CpyFhg>

⁴¹ Belgique, 23 MARS 2017. — *Décret insérant des dispositions relatives à l'aide alimentaire dans le Code wallon de l'Action sociale et de la Santé*, Moniteur Belge du 02/05/2017, 2017/202144, pp. 54273 à 54275, consulté sur <https://bit.ly/3Eu07MB>

⁴² Soli-Food, *La plate-forme d'achats solidaires*, 2021, consulté sur <https://bit.ly/3hK4YiZ>

⁴³ Bourse aux dons, *page principale*, 2021, consulté sur <https://bit.ly/3khUQQo>

⁴⁴ Fédération des Services Sociaux, HUBERT Hugues-Olivier et VLEMINCKX Justine, *L'aide alimentaire aujourd'hui, le droit à l'alimentation demain*, Janvier 2016, consulté sur <https://bit.ly/3yGJdGC>, p.18

- 622 associations affiliées à la Banque Alimentaire
- 19 associations qui bénéficient directement du FEAD sans transiter par une Banque Alimentaire
- 358 CPAS inscrits au FEAD

Sur un échantillon de 162 organismes en 2016⁴⁵ :

- Les distributeurs de colis représentaient 60,6 % de ce total
- Les restaurants sociaux représentaient 20,2 % de ce total
- Les épiceries sociales représentaient 19,2 % de l'ensemble des formes d'aide proposées

Les Banques Alimentaires en Belgique

En Belgique il existe neuf Banques Alimentaires, fédérées par la Fédération Belge des Banques Alimentaires (FBBA), elle-même fédérée dans la Fédération Européenne des Banques Alimentaires (FEBA). En chiffres, cela représentait en 2020 :

- 332 bénévoles non rémunérés + 37 contractuels sociaux
- 22.013 tonnes de vivres récoltées
- 631 associations caritatives affiliées
- 175.402 personnes démunies aidées
- 44.026.000 repas distribués
- 0,233 euros par kilo de vivres distribués de frais de fonctionnement

Les sources d'approvisionnement de ces banques étaient ainsi réparties en 2020 :

- Distribution : 24%
- Collectes : 2%
- Criées : 3%
- Achat : 4%
- Industrie agrofood : 27%
- UE (FEAD) : 40%

Le **SPP IS** (*Service public fédéral de programmation Intégration sociale, Lutte contre la pauvreté et Économie sociale*) est l'organisme qui s'occupe d'assurer la redistribution des denrées obtenues par le biais du FEAD. Cette redistribution est opérée comme suit :

SPP IS⁴⁶

Pour les CPAS et les organisations partenaires agréées qui sont approvisionnées via une organisation coordinatrice, les denrées alimentaires sont livrées par le fabricant soit directement ou indirectement dans les entrepôts des organisations coordinatrices.

Les organisations coordinatrices se chargent de la distribution des denrées alimentaires aux organisations partenaires et CPAS de leur région selon les plannings de distribution concertés et contre remise d'un bon de cession de denrées alimentaires.

2.3. LES EPICERIES SOCIALES ET SOLIDAIRES EN BELGIQUE FRANCOPHONE

⁴⁵ Fédération des Services Sociaux, HUBERT Hugues-Olivier et VLEMINCKX Justine, *L'aide alimentaire aujourd'hui, le droit à l'alimentation demain*, Janvier 2016, consulté sur <https://bit.ly/3yGJdGC> , p.20

⁴⁶ SPP IS, *Distribution gratuite de denrées alimentaires mises à la disposition des CPAS et organisations partenaires agréées dans le cadre du Fonds Européen d'Aide aux plus Démunis - Règlement 2021*, 21 mai 2021, consulté sur <https://bit.ly/3zXkHCl> , p.12

En 2010, la coopérative bancaire solidaire Credal s'est associée à la FCSS (Fédération des Centres de Service Social) pour réaliser une étude sur l'état des lieux des épiceries sociales et solidaires en Belgique et les possibilités de création d'un réseau commun en Wallonie et à Bruxelles⁴⁷. Malgré cette initiative, dix ans plus tard un tel réseau n'a toujours pas vu le jour.

Si aucun réseau n'existe au niveau national ou régional, cela ne veut pas pour autant dire que toutes les épiceries sociales du Plat Pays sont indépendantes. Ainsi, nombre de ces structures sont issues soit des CPAS (Centre Public d'Action Sociale) soit du réseau national de la Croix-Rouge. Elles bénéficient alors de l'appui de leur entité mère, ce qui leur assure un certain confort financier et une facilitation dans l'obtention de partenaires et de collaborateurs.

La FCSS (devenue depuis la FdSS) tient à jour une carte de tous les dispositifs d'aide alimentaire existant en Belgique francophone, c'est-à-dire en Wallonie et à Bruxelles. Ces listes sont également disponibles sous format Excel⁴⁸.

2.4. DEFINITION LEGALE DE LA CATEGORIE DES PLUS DEMUNIS

En collaboration avec les CPAS⁴⁹, le critère retenu pour définir l'appartenance d'une personne à la catégorie européenne des « plus démunis »⁵⁰ en Belgique est celui de son niveau de pauvreté. Ainsi, si la personne est considérée comme « vivant sous le seuil de pauvreté » (c'est-à-dire ayant un revenu inférieur à 60% du revenu disponible équivalent médian national après transferts sociaux⁵¹, indicateur AROP⁵² - *at risk of poverty*), elle est également considérée comme faisant partie de la catégorie des « plus démunis » et donc éligible pour recevoir les aides du FEAD.

2.5. BONNE PRATIQUE BELGE : ÉPILOUVE

Épilouve est une épicerie sociale gérée par le Centre Public d'Action Sociale (CPAS) de la ville de La Louvière. Elle constitue un exemple d'épicerie sociale réussie, fonctionnant en synergie avec les autres services sociaux publics et associatifs du territoire. Elle n'est également qu'une partie d'une offre sociale plus large, puisqu'elle se situe dans le complexe des Magasins Citoyens, lieu accueillant de nombreuses entreprises d'insertion par le biais de l'activité économique et d'économie sociale.

2.5.1. INFORMATIONS GENERALES

2.5.1.1. INFORMATIONS GENERALES

Nom de la structure : Épilouve

⁴⁷ ADAM Fabrice et CHAIDRON Alexandre, *Étude. Etat des lieux sur les épiceries sociales et création d'un Réseau d'épiceries sociales en Wallonie et à Bruxelles*, novembre 2010, consulté sur <https://bit.ly/38KcQvX>

⁴⁸ FdSS, *Répertoire de l'aide alimentaire en Belgique*, 2021, consulté sur <https://bit.ly/3hJqKTY>

⁴⁹ SPP IS, *Distribution gratuite de denrées alimentaires mises à la disposition des CPAS et organisations partenaires agréées dans le cadre du Fonds Européen d'Aide aux plus Démunis - Règlement 2021*, 21 mai 2021, consulté sur <https://bit.ly/3zXkHCl>, p.6

⁵⁰ Journal officiel de l'Union européenne, *Règlement (UE) n° 223/2014 du Parlement européen et du Conseil du 11 mars 2014 relatif au Fonds européen d'aides aux plus démunis, article 2 §2*, consulté sur <https://bit.ly/3zBgioK>

⁵¹ Le « revenu » étant lui-même défini comme « les ressources réellement disponibles [d'une personne] » après calcul des sources de revenus mais aussi des charges et des aides sociales éventuelles. Cf. SPP IS, *Distribution gratuite de denrées alimentaires mises à la disposition des CPAS et organisations partenaires agréées dans le cadre du Fonds Européen d'Aide aux plus Démunis - Règlement 2021*, 21 mai 2021, consulté sur <https://bit.ly/3zXkHCl>, p.6

⁵² Statbel, *SILC Définitions*, consulté le 08/08/21 sur <https://bit.ly/3nlzaVI>

Type de structure : Épicerie sociale

Nom de l'organisation mère : CPAS de La Louvière

Année de création : 4 juin 2018, agréée par le Service Public de Wallonie le 1er janvier 2020

Adresse de l'établissement : Les Magasins Citoyens

Rue Hamoir, 56

7100 La Louvière

Belgique

Contacts :

- Téléphone : 064 23 60 10
- Mail : alexia.debailleux@lalouviere-cpas.be

Site web & « pour plus d'infos » : <https://www.cpas.lalouviere.be/les-magasins-citoyens>

2.5.1.2. TERRITOIRE

Territoire d'intervention : Ville de La Louvière

Nombre d'habitants du territoire d'intervention : 80 820

2.5.1.3. CONTACTS

Contact 1 : Alexia Debailleux

Fonction : Responsable de l'épicerie sociale

Téléphone de contact : 0032 64 23 60 10

Mail de contact : alexia.debailleux@lalouviere-cpas.be

2.5.1.4. RESEAUX

L'épicerie et le CPAS travaillent en collaboration avec des acteurs locaux et sociaux de l'aide alimentaire sur le territoire. Un réseau d'aide alimentaire local a été mis en place.

2.5.2. MODELE ECONOMIQUE

2.5.2.1. PRODUITS

Part du PMM : 10% à 30%

Types de produits vendus : des produits frais (fruits, légumes, fromages, charcuterie, yaourts, beurre...), produits secs, produits surgelés, produits d'entretien pour la maison, produits d'hygiène corporelle.

Quantités de produits vendus sur l'année : NC

2.5.2.2. SOURCES D'APPROVISIONNEMENT

- La Bourse aux dons : cf. *supra*.
- Solifood : cf. *supra*.
- Le FEAD pour les colis alimentaires. Le CPAS possède un numéro d'agrément FEAD. Cette source a permis de distribuer 3108 colis en 2020.
- La Banque Alimentaire
- La ramasse : des invendus alimentaires récupérés dans divers commerces (boulangeries) et grandes surfaces de l'entité louviéroise (telles que le Carrefour Haine-St-Pierre), mais aussi :
 - des invendus en légumes de la Ferme Delsamme, le Centre d'Insertion Socio-professionnelle du CPAS de La Louvière
 - des repas du jour et des soupes du jour du restaurant « Au Pré Vert » des Magasins Citoyens du CPAS de La Louvière
 - des repas et denrées alimentaires de la cuisine centrale du CPAS de La Louvière
 - des aliments pour chiens et chats récupérés auprès du refuge « Les amis des animaux » de Seneffe

Ces diverses sources de dons et d'approvisionnements permettent aux bénéficiaires de trouver dans les rayons de l'épicerie et dans leurs colis alimentaires des produits de première nécessité, mais aussi des aliments variés, de qualité, de saison et à haute valeur nutritive comme du poisson frais, de la viande ou des légumes bio.

2.5.2.3. RESSOURCES HUMAINES

Salariés : 13

Formation : des formations à l'interne et à l'externe sont organisées pour les travailleurs de l'épicerie sociale, à savoir :

- formation à l'accueil
- formation à la gestion de l'agressivité en situation d'accueil
- formation AFSCA "distribution et conservation des denrées alimentaires"
- animations sur le genre et la discrimination

2.5.3. MODELE SOCIAL

2.5.3.1. BENEFICIAIRES

Nombre annuel de bénéficiaires (FEAD et colis alimentaires) : 462 (chiffres 2020)

Nombre annuel de bénéficiaires (épicerie sociale) : 483 (chiffres 2020)

Conditions d'éligibilité : Toutes les personnes vivant sous le seuil de pauvreté identifiées au préalable par le service social du CPAS de La Louvière.

Personne responsable d'accorder ou non le droit d'accès : Les assistants sociaux du CPAS de La Louvière

Temps d'accompagnement minimal : 2 mois

Renouvellement possible : Oui

Durée maximale de l'accompagnement : 4 mois

2.5.3.2. DESCRIPTION GENERALE DE LEURS ACTIVITES

2.5.3.2.1. DON ALIMENTAIRE

Le matin, les usagers du CPAS et les personnes vivant sous le seuil de pauvreté tels que les sans-emplois, les pensionnés, les familles à faibles revenus, les personnes bénéficiant des aides de la mutuelle, etc. peuvent retirer un colis alimentaire du FEAD, sur base d'une attestation délivrée par l'assistant social du CPAS de La Louvière.

2.5.3.2.2. VENTE ALIMENTAIRE

L'après-midi est réservée aux activités de l'épicerie sociale, à savoir aux usagers du CPAS dotés de bons alimentaires ou de la carte d'inscription à l'épicerie sociale.

Les bons alimentaires sont des aides sociales qui répondent à un besoin urgent. Le montant alloué est de 3€/jour/personne pour 7 jours maximum.

La carte d'inscription à l'épicerie sociale permet un accès pour une durée de 2x2 mois et répond à une nécessité d'aide pour (ré)équilibrer le budget du ménage. L'utilisateur paie les marchandises achetées de

10 à 30% du PMM, dans les limites d'un plafond hebdomadaire déterminé par la composition de la famille.

2.5.3.2.3. ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

L'accompagnement social des bénéficiaires est réalisé à travers des animations thématiques organisées via les différents services du CPAS et de la Ville (Service Insertion Sociale, Projet Individualisé Intégration Sociale, Médiation de dettes, le service cadre de vie et leur projet "zéro déchets", etc.). L'inscription de l'épicerie sociale dans le structure plus large **des Magasins Citoyens, un complexe commercial constitué d'entreprises d'insertion par l'activité économique et d'économie sociale**, lui donne des opportunités pour aider ses bénéficiaires à réintégrer le tissu social par le biais d'une activité professionnelle, en accord avec l'ODD8 visant à garantir l'accès à des emplois décents pour tous.

La responsable du site est également une assistante sociale de formation et réalise, lors de l'octroi de la carte « épicerie sociale » aux nouveaux bénéficiaires, un entretien individuel pour les accompagner et les guider à l'interne mais également au niveau du réseau local louviérois. Elle est également accessible pour toute demande à caractère social et autre.

2.5.3.2.4. ATELIERS

Au niveau du Service Insertion Sociale, divers ateliers sont mis en place :

- des ateliers collectifs
 - ateliers de cuisine
 - cuisiner des légumes de saison
 - cuisine zéro déchet » pour réduire le gaspillage alimentaire
 - ateliers d'accompagnement des parents dans la gestion de l'alimentation des enfants
 - ateliers de gestion de budget (et accompagnement individuel si nécessaire)
- les projets « 1-2-3 euros » en partenariat avec Colruyt, pour apprendre à manger de manière saine et équilibrée avec un petit budget et en s'inscrivant dans la thématique « manger-bouger-respirer »

2.5.3.2.5. INFORMATION DES BENEFICIAIRES DES DISPOSITIFS SOCIAUX EXISTANTS

L'épicerie travaille de concert avec le service social du CPAS duquel elle dépend et de ses services spécialisés, mais aussi avec les différents services communaux (Environnement, Département Études et Formations, etc.). Un espace « information » est mis à la disposition des usagers de l'épicerie sociale contenant toutes les informations utiles sur les différents services d'aide proposés, autant internes au CPAS qu'externes. Les informations sont également diffusées auprès des usagers au travers des

ateliers organisés dans le cadre de l'accompagnement social. De plus, le fait que l'épicerie sociale fasse partie du complexe des Magasins Citoyens sensibilise les usagers aux thématiques liées à l'insertion sociale et l'insertion par l'activité économique.

2.5.4. INFORMATIONS SPECIFIQUES A LA CRISE SANITAIRE

Les activités ont été maintenues durant la crise sanitaire. Les partenariats avec les grandes surfaces ont également été maintenus, malgré une diminution des dons. Si, au début de la crise, l'épicerie a constaté une baisse de sa fréquentation, cette dernière est ensuite repartie à la hausse depuis la mi-avril (tout comme pour les bénéficiaires de la banque alimentaire). Un service de courses à domicile a été mis en place pour les personnes âgées, isolées ou ne pouvant se déplacer, en respectant toutes les mesures d'hygiène. La priorité a été donnée au fait de maintenir l'ouverture des services pour le public des plus démunis malgré les circonstances, afin de faire face à la fermeture d'autres associations locales d'aide alimentaire.

2.5.5. CONCLUSIONS

Épilouve concentre un ensemble de bonnes pratiques et constitue un modèle sur bon nombre de points :

- Diversité des sources d'approvisionnement, en ce compris par la collaboration avec d'autres structures gérées par le CPAS (Ferme Delsamme)
- Formation des bénévoles
- Accompagnement social de qualité s'appuyant sur l'expérience et les ressources d'un CPAS
- Collaboration avec les autres acteurs sociaux locaux
- Intégration dans un projet d'insertion sociale et d'insertion par l'activité économique d'envergure (les Magasins Citoyens)
- Mixité de l'offre d'aide alimentaire proposée
- Solidité de la structure d'ensemble (le CPAS de La Louvière), qui a permis à l'épicerie de maintenir son action d'aide alimentaire opérationnelle malgré la crise sanitaire

2.6. BONNE PRATIQUE BELGE : RACYNES

Située dans une ferme réaménagée de la région wallonne, l'ASBL Racynes se veut être un lieu d'accueil et d'écoute luttant contre toutes les formes de discrimination sociale. Elle propose de nombreux services aux membres de sa communauté, dans un cadre chaleureux et convivial qui cherche à mettre en avant l'humain. En plus de leur ferme, réaménagée au gré des projets, le lieu accueille des animaux, une plaine de jeux, une mare et un potager. Elle se démarque des autres structures d'aide alimentaire par son caractère bucolique et son fort engagement autour des valeurs environnementales, sans pour autant chercher à les imposer à leur public. Racynes est un lieu où humains et nature vivent ensemble, œuvrant autant pour la solidarité entre humains que pour la durabilité de nos écosystèmes.

2.6.1. INFORMATIONS GENERALES

2.6.1.1. INFORMATIONS GENERALES

Nom de la structure : ASBL Racynes

Type de structure : Ferme d'animation

Année de création : 2012

Adresse de l'établissement : ASBL Racynes

65 rue du Moulin

4684 Haccourt

Belgique

Contacts :

- Téléphone : +32 (0)4/379 22 09

- Mail : alexandre@racynes.be (Directeur)

Site web & « pour plus d'infos » : <http://www.racynes.be/fr/>

2.6.1.2. TERRITOIRE

Territoire d'intervention : Basse-Meuse (communes de Visé, Oupeye, Bassenge, Dalhem, Herstal et Juprelle)

Nombre d'habitants du territoire d'intervention : 115.000

2.6.1.3. CONTACTS

Contact 1 : Charlotte Duysens

Fonction : Responsable de l'épicerie sociale

Téléphone de contact : 0032 492.285.947

Mail de contact : charlotte@racynes.be

2.6.1.4. RESEAUX

Racynes a particulièrement développé son réseau avec ses partenaires locaux :

- L'épicerie sociale du CPAS de leur commune

- Ses partenaires autour d'un projet de relocalisation de l'alimentation au niveau local : la coopérative ADM Bio, Basse-Meuse Développement, Cynorhodon, Visible.
- La FdSS (Fédération des Services Sociaux), dont elle est membre.
- La commune d'Oupeye, dans le cadre du plan de cohésion sociale pour travailler avec les familles des lotissements sociaux de Haccourt.
- La Région wallonne.

2.6.2. MODELE ECONOMIQUE

2.6.2.1. PRODUITS

Part du PMM : 30% en moyenne

Types de produits vendus : Fruits, légumes, produits laitiers, œufs, pain, parfois des aromates, des pâtisseries, de la charcuterie, etc.

2.6.2.2. SOURCES D'APPROVISIONNEMENT

- Récupération des invendus de grandes surfaces (Delhaize, Carrefour Market, Al Binête, boulangeries de la région...)
- Banques Alimentaires
- Surplus des agriculteurs locaux à des moments périodiques de l'année

2.6.2.3. SOURCES DE FINANCEMENT

Hormis les bénéficiaires dus à ses activités, leurs épicerie et restaurant sociaux ont reçu l'agrément Épicerie sociale et restaurant social de la Région wallonne (cf. *supra*).

2.6.2.4. RESSOURCES HUMAINES

Salariés de la structure : 17

Salariés dédiés à l'épicerie sociale :

- CDI : 2
- Contrat SINE (contrat d'insertion) : 2
- Article 60 (contrat d'insertion) : 3

Bénévoles : 25

Fonctions des bénévoles : Ils sont également mobilisés dans les tâches relatives au restaurant social.

- Transport des marchandises
- Tri et distribution des denrées
- Préparation des repas
- Accueil et service à table

2.6.3. MODELE SOCIAL

2.6.3.1. BENEFICIAIRES

Nombre annuel de bénéficiaires : NC

Conditions d'éligibilité : Être habitant de la région de Basse-Meuse et être dans une situation de précarité. Dans les faits, aucun document justificatif n'est demandé : la simple venue en ce lieu est déjà un signe suffisant de la situation de vulnérabilité de la personne, selon notre contact. Ils peuvent cependant demander des justificatifs s'ils pensent que l'utilisateur "triche" et ment sur sa situation réelle.

Personne responsable d'accorder ou non le droit d'accès : Responsables de l'épicerie

Temps d'accompagnement minimal : Aucun

Renouvellement possible : Oui. Chaque passage à l'épicerie sociale coûte 1,5€ et la personne est libre d'y accéder deux fois par semaine. Il n'y a pas de limite à la durée d'accès à l'épicerie.

Durée maximale de l'accompagnement : Aucune.

2.6.3.2. DESCRIPTION GENERALE DE LEURS ACTIVITES

Racynes propose neuf activités différentes à ses usagers :

- Service d'insertion sociale
- Accueil en ferme
- Initiative locale d'intégration
- Formation NEET
- Association de promotion du logement
- Ecole de devoirs
- Restaurant social
- Epicerie sociale
- Cours de FLE

2.6.3.2.1. RESTAURANT SOCIAL

Le restaurant est ouvert à tous, et le repas y coûte 1€. Les clients qui le souhaitent et qui peuvent se le permettre ont la possibilité d'offrir des "repas suspendus", c'est-à-dire de payer un repas supplémentaire qui sera offert gratuitement à une personne dans le besoin.

2.6.4. MODELE ENVIRONNEMENTAL

Le principal point d'intérêt de Racynes consiste dans sa prise en compte sérieuse de son impact environnemental. Puisque l'association est une ferme située en milieu rural, ils se sentent "proches de la nature" et les valeurs écologistes ont été supportées depuis le début du projet. Leur philosophie d'action environnementale se situe au niveau de la responsabilisation collective quant à ces questions. Qu'il s'agisse des employés ou des bénéficiaires, ils promeuvent l'idée que tout un chacun doit jouer son rôle dans la préservation de l'environnement, si minime soit-il.

Ainsi, ils favorisent le développement durable. Leurs locaux sont en bois et isolés de manière écologique. Leurs habitudes de consommation tendent le plus possible vers le respect de l'environnement et la lutte contre le gaspillage, alimentaire et non-alimentaire. En plus de cela, ils invitent leur public à participer à la transition écologique en leur proposant des produits issus d'agriculteurs bio de la région et en leur proposant systématiquement un plat végétarien dans leur restaurant social, estimant qu'il est nécessaire de proposer une alternative à la consommation de viande. L'importance donnée à ces thématiques leur permet dès lors de jouer un rôle précieux dans l'accomplissement des différents ODD consacrés à la lutte contre le changement climatique, les ODD 12, 13, 14 et 15.

2.6.5. INFORMATIONS SPECIFIQUES A LA CRISE SANITAIRE

Dû à l'impact de la crise sanitaire, ils ont constaté une hausse des personnes faisant appel à leur service d'épicerie sociale, des personnes ayant perdu leur emploi et qui, pour certains, encore aujourd'hui continuent de fréquenter le lieu. De nombreux bénéficiaires ne sont pas tant en demande d'une aide alimentaire que d'un lien social, car ils se sont sentis isolés à cause du ralentissement économique et des confinements successifs. Racynes a maintenu ses activités afin de répondre à ces besoins en termes de sociabilité. Ils ont également constaté un important élan de solidarité, et de nombreux bénévoles ont rejoint leur équipe suite à la crise.

2.6.6. CONCLUSIONS

Racynes concentre un ensemble de bonnes pratiques et constitue un modèle sur bon nombre de points :

- L'accueil universel des bénéficiaires, sans contrôle ni limite de temps, assure le respect de la dignité des bénéficiaires et leur permet d'avancer à leur rythme dans leur chemin vers la réinsertion.
- La palette de services proposée par la structure permet d'offrir une riche action sociale à ses bénéficiaires. Conjugué au cadre champêtre du lieu, avec la présence d'animaux, de potagers et d'une aire de jeu pour enfants, cela lui permet d'offrir à ses bénéficiaires un espace sécurisé de douceur et de bienveillance proche de la nature. Ce dispositif particulier, qui joue sur la corde de l'imaginaire arcadien⁵³, offre un support psychologique précieux en plus des aides et services classiques, plus pragmatiques.
- Les valeurs de l'écologie y sont défendues et vécues par les travailleurs eux-mêmes, autant dans la gestion de leurs ressources que dans leur rapport au public, cherchant à sensibiliser sans imposer.

⁵³ L'Arcadie est une région grecque, présentée par la mythologie comme un pays idyllique où la nature aurait été préservée. Ses représentations ont émaillé l'histoire de l'art, notamment durant l'Antiquité et la Renaissance.

3. ESPAGNE

3.1. CONTEXTE NATIONAL DE L'INSECURITE ALIMENTAIRE

En 2018, 26,1% de la population espagnole était en situation de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale⁵⁴. Depuis la crise de Covid-19, 1,6 millions de personnes ont été aidées par la Croix-Rouge pour se nourrir. De même, les banques alimentaires de la fédération FESBAL (la *Federación Española de Bancos de Alimentos*) ont constaté une hausse de 50% du nombre de leurs bénéficiaires⁵⁵. Le taux de chômage a grimpé à 14,4% de la population lors du premier trimestre de 2020, et on estime que plus de 7 millions d'Espagnols ont sollicité une aide financière auprès de l'État lors de cette année, soit 14,9% de la population totale⁵⁶.

3.2. LES ACTEURS DE L'AIDE ALIMENTAIRE EN ESPAGNE

Au niveau national, trois associations principales s'occupent de l'aide alimentaire en Espagne : la *Cruza Roja Española* (Croix-Rouge espagnole), la *FESBAL* (fédération espagnole des banques alimentaires) et la *Fundación Mensajeros de la Paz* (fondation des messagers de la paix)⁵⁷.

FESBAL

La FESBAL est une entité apolitique fondée en 1996 qui vise à encourager le travail et à promouvoir l'image des banques alimentaires espagnoles. La fédération cherche à encourager la lutte contre la faim, la pauvreté et le gaspillage alimentaire en distribuant de la nourriture aux plus démunis. 54 banques alimentaires sont fédérées dans cette structure, distribuant des denrées à plus de 7.000 organisations d'aide alimentaire et aidant ainsi chaque année plus de 1.560.000 bénéficiaires. Elle est l'une des associations bénéficiaires des fonds du FEAD au titre de l'Espagne (cf. *infra*). Elle a reçu le prix Princesse des Asturies en 2012, le plus prestigieux des prix espagnols. Au niveau international, la FESBAL est elle-même fédérée dans le Global Foodbanking Network (GFN).

Au niveau local, un riche tissu associatif d'aide alimentaire est à l'œuvre sur le territoire espagnol. Nous pouvons relever, notamment, les initiatives suivantes :

- La *Cocina Económica Santander* en Cantabrie⁵⁸, une structure offrant une vaste palette de services comme des accompagnements sociaux, des formations, des logements pour héberger les sans-abris, des soupes populaires, etc.
- La *Plataforma Aprofitem els Aliments* en Catalogne⁵⁹, une organisation travaillant à la mise en réseau d'entités et de personnes œuvrant dans la lutte contre le gaspillage alimentaire et pour la revalorisation d'invendus, notamment au travers de distributions gratuites de plats préparés. Ils effectuent des actions de sensibilisation dans les écoles, les universités et les entreprises. Entre 2016 et 2020, ils ont participé à l'élaboration de la nouvelle loi catalane concernant les

⁵⁴ Commission européenne, *Fund for European Aid to the Most Deprived 2018. Spain*, consulté sur <https://bit.ly/3BAqONu> le 07/08/21

⁵⁵ El País, *La demanda de los bancos de alimentos se dispara un 50% en España por la pandemia*, 19 avril 2021, consulté sur <https://bit.ly/3hws1hk>

⁵⁶ CARLOS DE SANTOS Juan et GEE Hermione, *Coronavirus fallout: Hunger queues in Madrid in wake of COVID-19 lockdown*, Euronews, 18 mai 2020, consulté sur <https://bit.ly/3mX6dPt>

⁵⁷ Ministerio de Agricultura, Pesca y Alimentación, *Entidades de redistribución y distribución de alimentos en España, 2020*, consulté sur <https://bit.ly/3z45nTm> le 06/08/21 pp.2-4 et suivantes

⁵⁸ Hijas de la Caridad, *Cocina económica*, consulté sur <https://bit.ly/3hfwFsr>

⁵⁹ Plataforma aprofitem els aliments, page principale, consulté sur <https://bit.ly/3CdTkEO>

invendus alimentaires⁶⁰. Ils mettent régulièrement à jour une carte des principales bonnes pratiques alimentaires européennes⁶¹.

- La *Fundación Gizakia Herritar* (ou *Paris 365*) en Navarre⁶², une importante association sans but lucratif offrant divers services tels qu'une friperie sociale, un *comedor solidario* où les bénéficiaires peuvent manger trois repas quotidiens en échange d'un euro par jour, ou encore un *txoko*, un centre de détente et de formation où les usagers peuvent participer à des ateliers culturels, utiliser les ordinateurs mis à leur disposition, consulter les ouvrages dans leur bibliothèque, etc.

Le programme national espagnol d'aide alimentaire s'intitule "*el programa de ayuda alimentaria para las personas más desfavorecidas*"⁶³ ("le programme d'aide alimentaire aux personnes les plus démunies"). Il est cofinancé à 85% par le FEAD et à 15% par l'État espagnol. Le budget alloué entre 2014 et 2020 pour l'aide alimentaire et l'accès aux biens essentiels a été de 662,8 M€⁶⁴ (FEAD : 563,4 M€ et fonds nationaux : 99,4 M€). Il comprend :

- L'achat de denrées alimentaires sur le marché par un appel d'offres public (réalisé par le FEGA)
- L'envoi dans des centres de stockage (*centros de almacenamiento*)
- La distribution aux organisations de distribution (OAD, *Organizaciones Asociadas de Distribución*) (elles sont désignées par le FEGA)

Au niveau du FEAD, la gestion en est assurée par le FEGA (*Fondo Español de Garantía Agraria*, Fonds Espagnol de Garantie Agricole), un organisme autonome public qui dépend du MAPA (*Ministerio de Agricultura, Pesca y Alimentación*, Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation) au travers du SGAA (*Secretaría General de Agricultura y Alimentación*, Secrétariat Général de l'Agriculture et de l'Alimentation). En plus du FEAD, le FEGA gère les fonds européens relatifs à la PAC (FEAGA et FEADER). Plus concrètement, il veille à la bonne gestion et à l'application du FEAD en assurant l'achat des denrées par appels d'offres publics et la désignation des organismes bénéficiaires. En Espagne, les deux organisations bénéficiaires (OAD) sont la *Cruza Roja Española* et la *FESBAL*.

Ces OAD vont ensuite distribuer les denrées aux organisations de redistribution (OAR, *Organizaciones Asociadas de Reparto Autorizadas*). Ces OAR vont finalement distribuer les denrées aux personnes qui le nécessitent.

En plus de la distribution alimentaire, les OAR doivent effectuer un accompagnement social des personnes, c'est-à-dire qu'ils doivent "*effectuer des actions destinées à favoriser l'inclusion sociale des personnes les plus démunies bénéficiaires de l'aide alimentaire*"⁶⁵. A minima, cet accompagnement prend la forme d'une information de base sur les recours sociaux disponibles dans la région.

En chiffres :

- Grâce au FEAD, l'Espagne a distribué 406 millions de tonnes de nourriture entre 2014 et 2018⁶⁶.

⁶⁰ Plataforma aprofitem els aliments, *¿QUÉ HACEMOS?*, consulté sur <https://bit.ly/3zemiCK>

⁶¹ Plataforma aprofitem els aliments, *Mapa de iniciativas a favor del aprovechamiento de alimentos*, consulté sur <https://bit.ly/3AemXW0>

⁶² Paris 365, page principale, consulté sur <https://bit.ly/3hvNVkM>

⁶³ Ministerio de Agricultura, Pesca y Alimentación, *Fondo Español de Garantía Agraria O.A. Ayuda alimentaria*, 25 juin 2021, consulté sur <https://bit.ly/3kOYsbi> le 06/08/21

⁶⁴ Commission européenne, *Fund for European Aid to the Most Deprived 2018. Spain*, consulté sur <https://bit.ly/3BAqONu> le 07/08/21

⁶⁵ Ministerio de Agricultura, Pesca y Alimentación, *Fondo Español de Garantía Agraria O.A. Ayuda alimentaria*, 25 juin 2021, consulté sur <https://bit.ly/3kOYsbi> le 06/08/21. Notre traduction.

⁶⁶ Commission européenne, *Fund for European Aid to the Most Deprived 2018. Spain*, consulté sur <https://bit.ly/3BAqONu> le 07/08/21

- 1 287 964 personnes ont reçu une aide alimentaire en Espagne en 2018⁶⁷.
- Selon des estimations, en 2018 le public se répartissait ainsi⁶⁸ :
 - Femmes : 53%
 - Enfants de 15 ans ou moins : 31%
 - Migrants, personnes issues de l'immigration en général : 25%
 - Personnes âgées de 65 ans ou plus : 7%
 - Personnes avec handicap : 2%
 - Personnes sans-abri : 2%
- Avec son programme 2021, la FEAGA a acheté 59,2 millions de kilos/litres d'aliments⁶⁹.

Organigramme de la gestion de ce programme :

- L'Autorité de Gestion du Programme Opérationnel est l'UAFSE, qui dépend du Secrétariat d'État de l'Emploi du Ministère du Travail et de l'Économie Sociale.
 - Deux Organismes Intermédiaires de Gestion du Programme :
 - Le FEAGA, qui dépend du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation
 - Qui distribue aux OAD
 - Qui distribuent aux OAR
 - La DGDFSS (Dirección General de Diversidad Familiar y Servicios Sociales), qui dépend du Ministère des Droits Sociaux et de l'Agenda 2030
 - Elle s'occupe notamment des activités d'accompagnement social.

3.3. DEFINITION LEGALE DE LA CATEGORIE DES PLUS DEMUNIS

Ordre AAA/2205/2015 du 15 octobre⁷⁰

Personnes les plus démunies : Individus, familles, ménages ou groupes qui se retrouvent en situation de pauvreté économique, comme les personnes sans emplois et les autres personnes en situation de vulnérabilité sociale. Ces circonstances seront déterminées par un rapport des services sociaux publics ou des organisations participantes au programme, à condition que ces dernières disposent de travailleurs sociaux ou de professionnels exerçant des fonctions assimilées. La présentation de ce rapport social ne sera pas nécessaire dans les cas où la distribution de nourriture est effectuée dans des soupes populaires ou auprès de sans-abris.

3.4. BONNE PRATIQUE ESPAGNOLE : LA OSA COOP

LA OSA est un supermarché coopératif et participatif de la région madrilène. Regroupant plus d'un millier de coopérateurs participant mensuellement au bon fonctionnement de l'entreprise, il leur permet d'avoir accès à des produits d'excellente qualité (tant gustativement qu'au niveau de leur empreinte écologique et éthique), locaux, et moins chers que le prix du marché. Malgré son ouverture en plein milieu de la crise sanitaire, son succès le pose en modèle d'entreprise sociale et participative pleinement intégrée dans son territoire.

⁶⁷ Commission européenne, *Fund for European Aid to the Most Deprived 2018. Spain*, consulté sur <https://bit.ly/3BAqONu> le 07/08/21

⁶⁸ Commission européenne, *Fund for European Aid to the Most Deprived 2018. Spain*, consulté sur <https://bit.ly/3BAqONu> le 07/08/21

⁶⁹ Ministerio de Agricultura, Pesca y Alimentación, Fondo Español de Garantía Agraria O.A. *Ayuda a las personas más desfavorecidas*, 1er juin 2021, consulté sur <https://bit.ly/3kOYsbl> le 06/08/21

⁷⁰ España, *Orden AAA/2205/2015 de 15 de octubre*, Boletín Oficial del Estado, 15 de octubre de 2015, núm. 253, pp. 99131 à 99142, consulté sur <https://bit.ly/3kcj9PL> le 6 août 2021. Notre traduction.

3.4.1. INFORMATIONS GENERALES

3.4.1.1. INFORMATIONS GENERALES

Nom de la structure : LA OSA Supermercado Cooperativo de Madrid

Type de structure : Supermarché coopératif et participatif

Année de création : 9 décembre 2020

Adresse de l'établissement : LA OSA Supermercado Cooperativo de Madrid

Avenida de Asturias, 57

28029 Madrid

Espagne

Contacts :

- Téléphone : 91168965
- Mail : hola@laosa.coop

Site web & « pour plus d'infos » : <https://laosa.coop/>

Sources d'inspiration : Park Slope Food Coop (USA), et surtout La Louve (France)

3.4.1.2. TERRITOIRE

Territoire d'intervention : Ville de Madrid

Nombre d'habitants du territoire d'intervention : 3.334.730 habitants

3.4.1.3. CONTACTS

Contact 1 : José Antonia Villa

Fonction : Associé co-fondateur et chargé de communication

Téléphone de contact : +0034 616 588 750

Mail de contact : villa@laosa.coop

3.4.2. MODELE ECONOMIQUE

3.4.2.1. PRODUITS

Part du PMM : 75% en moyenne (dépendant des partenariats)

Types de produits vendus : tous les types de produits alimentaires disponibles dans un supermarché classique, ainsi que des produits d'entretien et d'hygiène personnelle. L'accent est mis sur le fait d'offrir aux associés des produits répondant à ces six critères :

- Écologiques : issus de pratiques qui respectent l'environnement.
- Locaux : de préférence issus de producteurs de la région madrilène.
- De qualité : dont le système de production ou d'élaboration permettent d'assurer une certaine qualité gustative.
- À prix accessibles : le système de partenariat permet d'avoir suffisamment de marge pour adapter les prix en fonction du profil économique de l'associé.
- Éthiques : produits dans des conditions de travail justes et rémunérant de manière équitable les producteurs.
- Adaptés au public : les associés peuvent entrer directement en contact avec les responsables d'approvisionnement du supermarché pour être certains d'avoir à leur disposition des produits qui sont adaptés à leurs besoins et à leurs envies.

La réduction du prix de vente des produits est permise par plusieurs facteurs : les partenariats particulièrement avantageux noués avec des producteurs locaux (cf. *infra*), la visée non-lucrative qui permet de réduire substantiellement les marges imposées par le supermarché, et le modèle d'autogestion qui permet de réduire les coûts opératifs de la structure.

3.4.2.2. SOURCES D'APPROVISIONNEMENT

LA OSA négocie directement avec les producteurs locaux pour obtenir un accès à leurs produits à un tarif préférentiel. Les producteurs y gagnent l'assurance d'avoir un client éthique et stable ainsi que de voir leur nom associé à une entreprise sociale, durable et innovatrice. Selon nos sources, les producteurs y trouvent leur compte à travers ce gain en termes de *marketing* et de visibilité. Ce partenariat permet à LA OSA de diminuer le prix des produits proposés tout en contribuant au développement de l'économie locale, grâce à un modèle économique fonctionnant en circuit court. Cela lui permet de contribuer à l'atteinte de nombreux ODD : l'ODD8 (assurer la croissance économique du territoire local), l'ODD11 (contribuer à l'élaboration d'une communauté et d'une ville durables), l'ODD12 (consommation et production responsables), etc.

3.4.2.3. RESSOURCES HUMAINES

LA OSA est un supermarché collaboratif à but non lucratif dont seuls les membres (« *socios* » et « *socias* », « associé-e-s ») ont accès au magasin. Les participants doivent payer un prix unique de 100€ lors de leur adhésion (payables en quatre tranches de 25€)⁷¹, puis s'engagent à y travailler bénévolement durant trois heures toutes les quatre semaines. En échange, ils obtiennent l'accès à l'achat des produits du supermarché. Ces 100€ peuvent être remboursés à partir du moment où la personne décide de se retirer de la coopérative. Le travail, quant à lui, peut prendre de multiples formes : vente et tenue de la caisse, entretien ménager, administration, réception des denrées et disposition dans les étales, etc.

Nombre d'associés : 1150 (décembre 2020-juin 2021)

Conditions d'éligibilité : Toutes les personnes ayant adhéré au projet. Durée illimitée tant que la personne accomplit ses heures de travail.

L'action « *Invita a un amigo* » (« Invite un ami ») a permis aux associés de permettre à une personne de faire des achats dans le supermarché sans être participant au projet durant une journée. Elle a participé à la popularité de l'initiative.

3.4.3. GOUVERNANCE

Au cœur du principe de LA OSA se trouve l'idée d'un supermarché autogéré auquel tous les membres sont invités à participer. La gouvernance y est strictement démocratique. L'organe souverain de la coopérative est l'Assemblée Générale (AG), à laquelle tous les membres sont conviés à participer en fonction de leur disponibilité et qui répond au principe d'un coopérateur = une voix, peu importe le poste à responsabilité de la personne au sein de la coopérative.

La coopérative est administrée par la présidence et le Conseil Recteur, un groupe de cinq personnes élues par l'Assemblée Générale pour un mandat de trois ans, potentiellement révocable. En plus de la gestion administrative, le Conseil Recteur s'occupe de préparer les comptes annuels qui seront présentés à l'Assemblée Générale.

Les associés peuvent participer à des « commissions de travail », constituées d'associés choisissant librement de participer à l'élaboration et au développement du projet de LA OSA. Les commissions sont les suivantes :

- Commission de la logistique et des opérations
- Commission des achats
- Commission informatique
- Commission de communication
- Commission d'administration, des finances et du contrôle
- Commission de gouvernance et du vivre-ensemble

⁷¹ Une réduction de ce tarif d'entrée est possible, en fonction de la situation socioéconomique de l'associé.

- Commission des impacts positifs et de la mobilité (s'occupe d'améliorer l'impact positif du supermarché sur trois plans : social, écologique et économique)
- Commission des équipes et du personnel

Dans les faits, toute personne associée au projet du supermarché peut participer librement aux débats et à la gestion de la structure. Chacun de ces groupes s'autogère et s'organise de manière organique et adaptative, ce qui constitue un modèle de gouvernance démocratique et d'accomplissement de l'ODD16.

3.4.4. INFORMATIONS SPECIFIQUES A LA CRISE SANITAIRE

Né en plein milieu de la crise sanitaire dans un pays gravement touché par la pandémie et par ses conséquences économiques, LA OSA est pourtant parvenue à démontrer la viabilité de son projet. Ainsi, malgré les mesures sanitaires de distanciation sociale et les confinements multiples, le supermarché a été en mesure de maintenir ses activités et de développer ses partenariats. Cela est d'autant plus important que nombre des collaborateurs de ce projet sont dans une situation financière précaire, et que l'accès à un supermarché proposant des produits alimentaires et non-alimentaires de qualité à prix réduit constitue une réelle bouée de sauvetage pour certains.

3.4.5. CONCLUSIONS

LA OSA concentre un ensemble de bonnes pratiques et constitue un modèle sur bon nombre de points :

- Une organisation permettant d'offrir une grande variété de produits de qualité, locaux, biologiques, éthiques, adaptés aux besoins et envies du public et à un prix accessible.
- Une gouvernance mettant l'accent sur la collaboration et l'implication des associés de la structure, permettant de bénéficier au mieux des forces de chacun.
- Des conditions d'accès souples s'adaptant à la situation économique de chacun de ses associés.
- Des capacités de résilience face aux aléas de la pandémie et de la crise économique.
- Un système de partenariats permettant de créer des situations « *win-win* » et contribuant à l'économie sociale locale en circuit court.
- Une organisation générale parfaitement en accord avec les objectifs de développements durables européens, puisqu'elle contribue à l'atteinte de quasiment tous les ODD. Elle illustre la manière dont une entreprise d'économie sociale peut combiner de manière ambitieuses différents objectifs contribuant à améliorer la société à tous les niveaux.

4. FRANCE

4.1. CONTEXTE NATIONAL DE L'INSECURITE ALIMENTAIRE

En 2018, en France, 9,2 millions de personnes vivaient sous le seuil de pauvreté, soit 13,6% de la population française⁷². 5,5 millions de personnes ont été des bénéficiaires de l'aide alimentaire, soit près de 8% de cette même population⁷³. Dans leur rapport réalisé à la demande du Premier Ministre Jean Castex, les chercheurs du CNLE soulignent les impacts économiques et sociaux particulièrement délétères de la Covid-19, qui n'a fait qu'aggraver les inégalités déjà présentes dans le pays⁷⁴. Nombre de personnes qui étaient en situation de quasi-pauvreté ont sombré dans la précarité, et le Secours populaire de France a ainsi enregistré une augmentation de 45% de ses bénéficiaires, pour la plupart qui parvenaient à peine à tenir la tête hors de l'eau avant la crise⁷⁵. Impactant tous les aspects de la vie, la crise sanitaire a obligé les plus démunis à adopter diverses stratégies pour survivre ou faire survivre leurs proches, quitte à se priver eux-mêmes. S'il ne fallait que deux chiffres pour illustrer la situation, retenons ceux-ci : à l'Armée du Salut du 18^e arrondissement de Paris, seulement 53% des enfants avaient pu manger leurs trois repas quotidiens la veille de l'enquête, contre 21% de leurs parents⁷⁶.

C'est à ce public que s'adressent les épiceries sociales et solidaires en France. Selon les chiffres de l'étude ASDO⁷⁷, **dans environ 80% des foyers inscrits à ces dispositifs aucune personne ne possède un emploi**, et dans trois quarts des cas au moins une personne du foyer reçoit un minima social. Plus de la moitié des foyers (60%) comprennent au moins un enfant. En termes de portée sociale, chaque semaine les épiceries peuvent servir de six à plusieurs centaines de personnes et par année le nombre de foyers inscrits varie de 53 à 1430 en fonction des épiceries, **avec une moyenne médiane de 226 foyers**.

4.2. LES ACTEURS DE L'AIDE ALIMENTAIRE EN FRANCE

4.2.1. REVUE GÉNÉRALE DES ACTEURS DE L'AIDE ALIMENTAIRE FRANÇAISE

L'aide alimentaire française repose sur une grande diversité d'acteurs, dont un riche tissu associatif animé par plus de 200.000 bénévoles⁷⁸. 335.000 tonnes d'aide alimentaire ont été distribuées en France en 2018 à 5 millions de personnes⁷⁹. **Plus de 9000 structures concourent à l'aide alimentaire en France**⁸⁰. Parmi ces structures, les quatre principales sont :

- La Croix-Rouge française
- La Fédération des Banques Alimentaires (FEBA)

⁷² Source INSEE, in IGAS, LE MORVAN Franck et WANECQ Thomas, *La lutte contre la précarité alimentaire. Evolution du soutien public à une politique sociale, agricole et de santé publique*, décembre 2019, consulté sur <https://bit.ly/3zBTiWG>, p.13

⁷³ *Idem*.

⁷⁴ CNLE, *La pauvreté démultipliée. Dimensions, processus et réponses. Printemps 2020 | printemps 2021*, mai 2021, consulté sur <https://bit.ly/3AfJp1d>, pp.109-110 et suivantes.

⁷⁵ *Ibidem*. p.62

⁷⁶ *Ibidem*. p.73

⁷⁷ ASDO (2017) p.14

⁷⁸ IGAS, LE MORVAN Franck et WANECQ Thomas, *La lutte contre la précarité alimentaire. Evolution du soutien public à une politique sociale, agricole et de santé publique*, décembre 2019, consulté sur <https://bit.ly/3zBTiWG> p.3

⁷⁹ *Idem*.

⁸⁰ BAZIN Arnaud et BOCQUET Éric, *Aide alimentaire : un dispositif vital, un financement menacé ? Un modèle associatif fondé sur le bénévolat à préserver*, Rapport d'information n°34 (2018-2019), fait au nom de la commission des finances, déposé le 10 octobre 2018, consulté sur <https://bit.ly/3jls0b1>, p.50

- Elle anime un réseau de 79 banques alimentaires
- Elle fournit 5400 associations et CCAS partenaires
- Les Restaurants du Coeur
- Le Secours populaire

Ces quatre structures ont été désignées depuis 1987 comme bénéficiaires du PEAD, et depuis 2014 comme bénéficiaires du FEAD pour la France. Elles assurent la redistribution des produits du FEAD parmi les membres de leur réseau.

Parmi ces 9000 structures, à peu près **1000 sont des épiceries sociales et/ou solidaires**, alors qu'il n'y en avait quasiment aucune près de dix ans auparavant⁸¹. Sur ce millier, quasiment la moitié (**450**) sont adhérentes au réseau de l'Association Nationale de Développement des Épiceries Solidaires (ANDES)⁸².

En plus de ces quatre structures, en 2018 on recensait au total dix-sept structures habilitées par la DGCS et la DGAL pour bénéficier de financements publics à des fins d'aide alimentaire⁸³ :

- Association Nationale des Épiceries Sociales (ANDES), bénéficiaire du CNES
- Association des cités du Secours Catholique (ACSC)
- Croix-Rouge Française, bénéficiaire du CNES et du FEAD
- Fédération de l'Entraide Protestante
- Fédération française des banques alimentaires (FFBA), bénéficiaire du CNES et du FEAD
- Fédération nationale des paniers de la mer
- Fondation de l'Armée du Salut
- Imagine 84
- Les Restaurants du Coeur, bénéficiaire du FEAD
- Réseau Cocagne
- Revivre dans le monde
- Secours populaire français, bénéficiaire du FEAD
- Société de Saint Vincent de Paul
- ADRA France (Adventist Development and Relief Agency)
- Ordre de Malte
- Secours Catholique
- Le Refuge

D'importantes ressources humaines sont mobilisées pour faire fonctionner ces structures. Le rôle du bénévolat, notamment, y joue une place capitale, bien qu'il n'exclut pas la présence de salariés à temps plein. Ainsi, si nous nous concentrons sur ce cas spécifique, nous constatons que la grande majorité (73,17%) des épiceries sociales françaises dispose d'au moins un poste de salarié⁸⁴. Selon les chiffres de l'étude ASDO, les effectifs peuvent varier de 0,27 à 12 employés temps plein, avec une moyenne de 1,6 employés⁸⁵. Selon l'étude du réseau ANDES, chaque épicerie sociale permet de créer 2,25 emplois⁸⁶. Toutes les épiceries interrogées par le cabinet ASDO disposent également de bénévoles réguliers. Ce nombre de bénévoles varie de 2 à 70, avec une moyenne de 22 bénévoles par structure⁸⁷. Un quart des épiceries, quant à elles, ne repose *que* sur du bénévolat, ce qui peut poser de nombreux problèmes (cf. *infra*). Ces bénévoles peuvent être soit des bénéficiaires, soit des personnes extérieures

⁸¹ Solidarum, *Infographie : les épiceries sociales et solidaires*, 7 janvier 2020, consulté sur <https://bit.ly/3DDA2dH>

⁸² ANDES (2021) p.7

⁸³ BAZIN Arnaud et BOCQUET Éric (2018-2019), p.48

⁸⁴ ASDO (2017) p.10

⁸⁵ Idem.

⁸⁶ ANDES (2021) p.20

⁸⁷ ASDO (2017) p.10

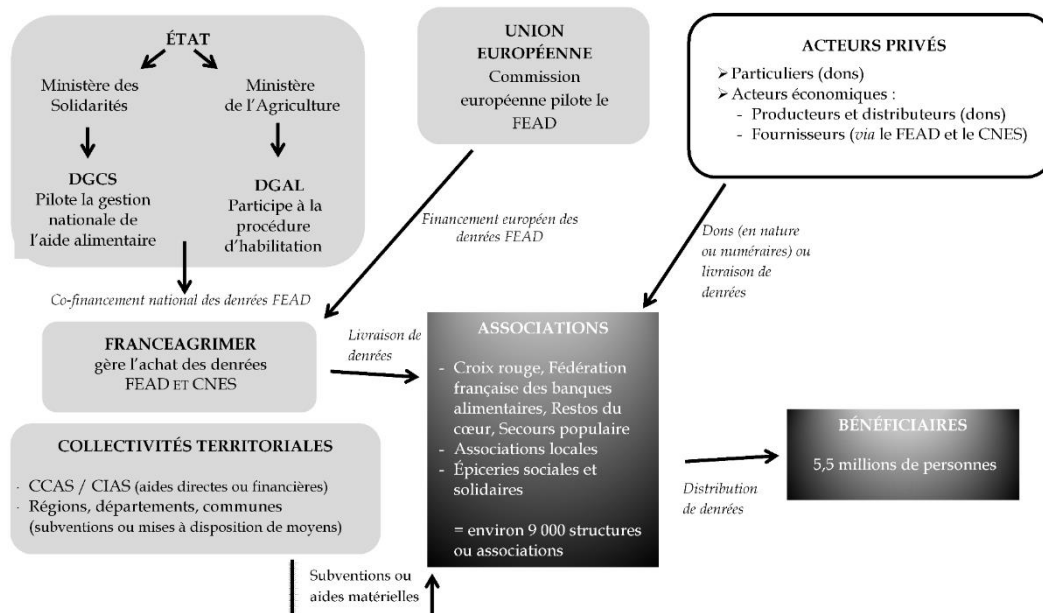
au public servi par l'épicerie, et les philosophies concernant l'emploi ou non de bénéficiaires en tant que bénévoles varient d'une épicerie à l'autre.

4.2.2. L'ORGANIGRAMME DE L'AIDE ALIMENTAIRE EN FRANCE

Le schéma de l'aide alimentaire et de la gestion des fonds du FEAD en France peut être synthétisé comme suit : l'État, par le biais du Ministère des Solidarités (DGSC) et du Ministère de l'Agriculture (DGAL), pilote la gestion nationale du FEAD et les procédures d'habilitation pour autoriser certaines structures à en bénéficier tout en s'occupant de la gestion opérationnelle des stocks de denrées. En France, c'est l'Établissement national des produits de l'agriculture et de la mer, aussi appelé **FranceAgriMer**, qui joue le rôle **d'organisme intermédiaire** en charge de la réception et de la redistribution des dons alimentaires aux **associations têtes de réseau** (cf. *supra* pour la liste des dix-sept structures habilitées par l'État), ainsi que de la passation de marchés publics auprès de l'Union européenne pour bénéficier du FEAD / FSE+. Cet organisme a également été désigné comme **organisme bénéficiaire** en lieu et place des associations pour limiter les risques financiers encourus par ces dernières⁸⁸. Les associations têtes de réseau vont ensuite redistribuer les denrées à leurs associations adhérentes, qui elles-mêmes se chargeront de les redistribuer à leurs bénéficiaires finaux.

D'autres acteurs peuvent intervenir à divers niveaux dans cette chaîne. Ainsi, par l'intermédiaire du FEAD / FSE+ l'Union européenne fournit des denrées à FranceAgriMer, tandis que FranceAgriMer lui-même peut directement fournir les associations locales. Les collectivités territoriales (CC(I)AS, régions, départements, communes...) peuvent créer des partenariats avec les associations locales ou les associations têtes de réseau, et les particuliers ou les acteurs économiques privés peuvent faire des dons ou établir des partenariats avec tous les autres acteurs de la chaîne.

Nous pouvons nous aider du graphique réalisé par la Commission des finances du Sénat français pour mieux visualiser l'interaction entre les différents acteurs de l'aide alimentaire dans ce pays :



(Source : BAZIN Arnaud et BOCQUET Éric (2018-2019), p.40)

⁸⁸ BAZIN Arnaud et BOCQUET Éric (2018-2019), p.43

4.2.3. LES RESSOURCES ALLOUÉES À LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE DES PLUS DÉMUNIS

Budgétairement, les achats de denrées sur fonds publics (aux niveaux locaux, nationaux et européens) se répartissent comme suit :

- Le **FEAD** finance le quart de cette distribution⁸⁹
- Hors FEAD, le **soutien budgétaire de l'État français** à l'achat de denrées s'élève à 27 M€ (chiffres 2018)⁹⁰
- **Les communes et intercommunalités**, notamment au travers des CC(I)AS (centres communaux et intercommunaux d'action sociale) qui peuvent gérer une épicerie ou un restaurant social, aider au financement d'une association ou directement donner des aides en espèces, participent a minima entre 200 M€ et 260 M€ par an⁹¹
- Mais financièrement, le principal vecteur du soutien public à la lutte contre la précarité alimentaire est constitué par **les mécanismes de réduction d'impôt sur les dons des entreprises et des particuliers**, qui représentent 360 M€ par an, bien que le calcul exact soit difficile à établir (chiffres 2019)⁹²

Les sources d'approvisionnement des quatre principales associations de lutte contre la précarité alimentaire étaient, en 2017⁹³ :

| | FEAD/CNES | Dons des entreprises (hors distributeurs) | Dons des distributeurs | Collecte auprès des particuliers | Achats |
|--|-----------|---|------------------------|----------------------------------|--------|
| Croix-Rouge | 24,5% | 14,1% | 52,0% | 7,4% | 2,0% |
| Fédération française des banques alimentaires | 24,0% | 24,0% | 41,0% | 11,0% | |
| Restos du cœur | 28,2% | 7,7% | 21,6% | 6,3% | 36,3% |
| Secours populaire | 34,0% | 36,1% | 21,5% | 6,0% | 2,4% |
| Moyenne | 27,7% | 20,5% | 34,0% | 7,7% | 13,6% |

(Source : BAZIN Arnaud et BOCQUET Éric (2018-2019), p.52, d'après les données transmises par les associations et la DGCS)

Il existe une complémentarité certaine de ces sources d'approvisionnement⁹⁴ :

- Le FEAD permet d'obtenir des produits de base (farine, beurre, conserves, viande surgelée...) et offre une certaine stabilité par rapport aux autres sources d'approvisionnement.

⁸⁹ IGAS (2019) p.3

⁹⁰ *Idem.*

⁹¹ IGAS (2019) p.4

⁹² *Idem.*

⁹³ BAZIN Arnaud et BOCQUET Éric (2018-2019), p.52

⁹⁴ *Ibidem*, p.53

- La ramasse permet d'obtenir des produits frais diversifiés.
- Les industriels permettent d'obtenir des produits spécifiques (parfois non-alimentaires) en fonction des partenariats établis.
- La collecte nationale permet de demander au grand public des produits particuliers.
- Les fruits et légumes frais peuvent venir de chantiers d'insertion, de fermes participatives, de dons des producteurs locaux, etc.

Cette diversité des sources d'approvisionnement constitue à la fois une force (possibilité d'obtenir une grande variété de produits) et une faiblesse (difficulté de constituer un stock alimentaire complet en tout temps et dans toutes les régions : les résultats des ramasses et des partenariats sont fluctuants).

4.3. LOIS GAROT ET ÉGALIM

La loi n°2016-138 du 11/02/2016, dite loi Garot car elle a été élaborée à l'initiative du député socialiste Guillaume Garot, légifère contre le gaspillage alimentaire et fait de la France un pionnier en la matière⁹⁵. Son objectif : diviser par deux le gaspillage alimentaire d'ici à 2025. La Loi interdit notamment aux distributeurs de rendre inconsommables des denrées qui pourraient encore être consommables. Elle oblige les grandes surfaces (+ de 400m²) à signer une convention de don avec une association caritative afin de privilégier les dons à une association plutôt que la mise à la décharge des restes. Elle prévoit une amende de 3750€ en cas de non-respect de cette législation. L'une des critiques que l'on peut émettre à son égard est que l'État ne procède qu'à des contrôles irréguliers de son application.

La Loi Garot établit également une échelle des priorités dans la stratégie de lutte contre le gaspillage alimentaire :

- 1) Prévenir le gaspillage alimentaire à toutes les étapes de la chaîne.
- 2) Si ce n'est pas possible, privilégier le partage à destination d'autres êtres humains par le don ou la transformation des déchets alimentaires.
- 3) Si ce n'est pas possible, valoriser ces déchets à destination de la consommation animale.
- 4) Si ce n'est pas possible, compost ou méthanisation.

Depuis le 22 octobre 2019, la Loi Egalim vient compléter ce dispositif. Cette loi est issue des États Généraux de l'ALIMENTATION (EGALIM, lancés le 20 juillet 2017) convoqués par le Président de la République Emmanuel Macron et qui ont réuni 156.000 participants. Son objectif est de permettre l'accès à une "*alimentation sûre, diversifiée, de bonne qualité, en quantité suffisante aux personnes en situation de vulnérabilité économique*" (cf. *supra* article L266-1). Elle encourage les axes suivants :

- Respect de la dignité des personnes
- Participation des bénéficiaires dans une perspective plus large d'inclusion sociale
- Poursuite des objectifs de la politique agricole et alimentaire d'aller vers un ancrage plus territorial de la production.

Elle étend les obligations de la Loi Garot à la restauration collective (conventionnement de don obligatoire pour ceux qui vendent plus de 3000 repas par jour) et à l'industrie agro-alimentaire (conventionnement de don obligatoire pour ceux qui font un chiffre d'affaires de plus de 50 M€). Ces acteurs doivent également rendre publiques leur avancée en terme de lutte contre le gaspillage alimentaire chaque année.

⁹⁵ Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation français, *Pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire : les partenaires s'engagent*, 28 septembre 2020, consulté sur <https://bit.ly/3gYFf64>

- « En transférant les dispositions législatives relatives à l'aide alimentaire du code rural et de la pêche maritime vers le code de l'action sociale, la loi a consacré l'idée que la politique d'aide alimentaire est une composante de la politique de lutte contre la pauvreté. »⁹⁶.

Si, grâce à cet appareillage législatif, la France devient effectivement une pionnière en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire, il ne faut pas négliger certaines de ses conséquences négatives sur le secteur de l'aide alimentaire. Grâce à la loi Garot, les dons ont été en hausse, mais la qualité des produits, elle, a été en baisse⁹⁷. Les dons des grandes surfaces ont augmenté, mais puisque la dépense fiscale qui y est associée ne prend pas en compte leur qualité, les associations se plaignent de la valeur moindre des denrées récoltées lors des ramasses. La question de la qualité des produits est une problématique revenant régulièrement dans les plaintes adressées au secteur des épiceries sociales par les bénéficiaires. Elle recouvre plusieurs dimensions :

- Les critiques peuvent porter sur le goût des denrées en lui-même, y compris lorsque nous nous situons à un niveau d'approvisionnement supranational. Ainsi, malgré les tests gustatifs mis en place par FranceAgriMer, la qualité gustative des produits du FEAD est régulièrement contestée⁹⁸. On se souvient, entre autres, des affaires des "faux steaks"⁹⁹ et des escalopes de poulet gorgées d'eau¹⁰⁰.
- De même, la majorité des produits sont des récupérations d'invendus issus du secteur de la grande distribution. Or, ce secteur a souvent été l'objet de critiques pour la mauvaise qualité de ses produits, que cela soit au niveau sanitaire, nutritionnel, environnemental, social et éthique, etc¹⁰¹. La structuration même du secteur de l'aide alimentaire entraîne ainsi, mécaniquement, une dépendance vis-à-vis de sources d'approvisionnement de moindre qualité.
- Par leurs ressources financières limitées et leur inscription historique dans la lutte contre le gaspillage alimentaire, les épiceries sociales et solidaires basent la majorité de leur stock sur le don et la récupération d'invendus plutôt que sur l'achat direct de denrées. Cette limitation de leur pouvoir et de leur liberté d'achat les contraint parfois à accepter tout ce qui est proposé par leurs partenaires, y compris lorsque cela ne leur convient pas, soit parce que la qualité des produits est moindre (produits trop proches de leur date d'expiration, en mauvais état, etc.) soit parce qu'ils doivent s'occuper eux-mêmes du triage entre les produits à jeter et les produits à distribuer¹⁰².
- Concrètement, cela signifie que les grands distributeurs ne trient plus les denrées qu'ils offrent, ou alors qu'elles arrivent à J-1 d'expiration. Ainsi, comme le souligne ironiquement un rapport du

⁹⁶ Ministère des Solidarités et de la Santé, *Programme Opérationnel National FSE+. Partie relative à l'objectif spécifique 11 « Lutter contre la privation matérielle : apporter aux personnes les plus démunies une aide alimentaire assortie de mesures d'accompagnement »*. Version provisoire du 22 juillet 2020, soumise à consultation publique, 22 juillet 2020, consulté sur <https://bit.ly/3E1IluF>, p.2

⁹⁷ IGAS, LE MORVAN Franck et WANECQ Thomas, *La lutte contre la précarité alimentaire. Evolution du soutien public à une politique sociale, agricole et de santé publique*, décembre 2019, consulté sur <https://bit.ly/3zBTiWG>, p.4

⁹⁸ IGAS, LE MORVAN Franck et WANECQ Thomas, *La lutte contre la précarité alimentaire. Evolution du soutien public à une politique sociale, agricole et de santé publique*, décembre 2019, consulté sur <https://bit.ly/3zBTiWG>

⁹⁹ LABASSE Clémence, *Faux steaks. Rôle des pouvoirs publics : l'Etat marche sur des bœufs*, Libération, 14 juin 2019, consulté sur <https://bit.ly/2YgH1Jr>

¹⁰⁰ Le Monde avec AFP, *Plusieurs centaines de tonnes d'escalopes de poulet gorgées d'eau distribuées aux associations caritatives*, Le Monde, 9 septembre 2019, consulté sur <https://bit.ly/3gReRLg>

¹⁰¹ TADLI Dounia, *Alimentation low cost. Le prix à payer*, CPCP, collection Regards Décalés, avril 2018, consulté sur <https://bit.ly/3DyJYVQ>

¹⁰² HOUZÉ Solène, *Épiceries sociales et solidaires pour l'accès à une alimentation de qualité. Solution durable ?*, 2019, CPCP, consulté sur <https://bit.ly/3DytFs6>, p.10

Sénat : “ Vos rapporteurs rappellent que les associations n'ont pas vocation à devenir la « poubelle » ou les « centres de tri » des grandes et moyennes surfaces.”¹⁰³.

Ces critiques ne sont pas à prendre à la légère, puisque proposer des produits de qualité fait partie intégrante de la philosophie des épiceries sociales de rendre leur dignité de consommateur aux plus démunis. Les ignorer reviendrait à souscrire à l'idée que les populations précarisées devraient se contenter de ce qu'il est possible de leur donner, ce qui va directement à l'encontre de l'esprit de l'article français L266-1 du code de l'action sociale et des familles définissant la lutte contre la précarité alimentaire comme suit : “ La lutte contre la précarité alimentaire vise à favoriser l'accès à une alimentation sûre, diversifiée, **de bonne qualité** et en quantité suffisante aux personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale.”¹⁰⁴.

Il va de soi, cependant, qu'il existe un gouffre entre l'esprit généreux de la loi et son application pratique, et que ce gouffre s'appelle le pragmatisme. Puisque le secteur de l'aide alimentaire bénéficie de l'apport des invendus de la grande distribution (bien que, comme nous l'avons souligné, la prévention du gaspillage alimentaire à la source risque à terme d'amenuiser cette manne), il est obligé de composer avec ces contraintes et difficultés. Il est d'ailleurs significatif, à cet égard, que la Charte nationale des épiceries sociales et solidaires ne mentionne à aucun moment le qualificatif de “ qualité ” pour parler des denrées qui doivent être proposées par ses adhérents¹⁰⁵.

4.4. LA CHARTE NATIONALE DES ÉPICERIES SOCIALES ET SOLIDAIRES

En 2017, la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS) a financé une étude sur les épiceries sociales et/ou solidaires réalisée par le cabinet de l'Agence d'études sociologiques pour les décideurs publics (ASDO). Cette étude a servi de base à l'élaboration d'une charte nationale des épiceries sociales et solidaires, menée en collaboration avec les acteurs associatifs et les représentants des CC(I)AS publics¹⁰⁶. Elle a été signée et officiellement diffusée le 4 septembre 2020 par Olivier Véran, ministre des Solidarités et de la Santé et Olivia Grégoire, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance, chargée de l'Economie sociale, solidaire et responsable¹⁰⁷. Elle constitue un socle commun d'objectifs et de principes guidant l'action des épiceries, tout en leur permettant une certaine souplesse dans leurs pratiques opérationnelles et leurs activités annexes.

Pour signer la charte, les épiceries doivent d'abord respecter les conditions d'habilitation à l'aide alimentaire telles que définies par le décret n°2019-703 du 4 juillet 2019¹⁰⁸. La procédure est différente pour les personnes morales de droit privé et pour les personnes morales de droit public.

Les personnes morales de droit public qui souhaitent signer la charte (il s'agit notamment de CCAS et de CIAS) s'engagent à respecter les conditions d'habilitation définies aux articles R266-2 et R266-3 du code

¹⁰³ BAZIN Arnaud et BOCQUET Éric, *Aide alimentaire : un dispositif vital, un financement menacé ? Un modèle associatif fondé sur le bénévolat à préserver*, Rapport d'information n°34 (2018-2019), fait au nom de la commission des finances, déposé le 10 octobre 2018, consulté sur <https://bit.ly/3jIs0b1>, p.51

¹⁰⁴ Loi nationale du Code de l'action sociale et des familles, article L266-1, consulté sur <https://bit.ly/2YqLM5L> le 12/08/21

¹⁰⁵ Charte nationale des épiceries sociales et solidaires, *op. cit.*

¹⁰⁶ DGCS, *Notice de la charte nationale des épiceries sociales et solidaires*, 4 septembre 2020, consulté sur <https://bit.ly/3yGLzFm>, p.3

¹⁰⁷ Ministère des Solidarités et de la Santé, *Les épiceries sociales et solidaires*, 4 septembre 2020, consulté sur <https://bit.ly/38AsvxY>

¹⁰⁸ DGCS, *Notice de la charte nationale des épiceries sociales et solidaires*, 4 septembre 2020, consulté sur <https://bit.ly/3yGLzFm>, p.4

de l'action sociale et des familles, en particulier les normes relatives à l'hygiène, la sécurité et la traçabilité des produits alimentaires¹⁰⁹.

Les personnes morales de droit privé qui souhaitent être signataires de la charte doivent être habilitées à l'aide alimentaire. Il existe deux niveaux d'habilitation, régional et national. L'habilitation régionale est délivrée par le préfet de la région. Si une épicerie n'est pas habilitée, elle peut soumettre un dossier de candidature à l'occasion d'une campagne d'habilitation régionale. L'habilitation nationale, quant à elle, concerne les structures opérant dans plus d'une région et de neuf départements et est délivrée par arrêté ministériel. De nouveau, les dossiers peuvent être déposés lors d'une campagne d'habilitation nationale¹¹⁰.

Une fois la charte signée, l'épicerie peut l'imprimer et l'afficher dans ses locaux¹¹¹.

4.5. DEFINITION LEGALE DE LA CATEGORIE DES « PLUS DEMUNIS »

En France, l'établissement des critères formels d'éligibilité d'une personne aux aides du FEAD en tant que faisant partie du public des plus démunis est laissée aux organisations partenaires, c'est-à-dire aux structures assurant la redistribution des denrées obtenues par ce biais. Cependant, ces critères doivent tout de même être validés par l'État. La seule réelle obligation des organisations partenaires est de suivre l'esprit des grandes lignes définitoires précisées dans l'article 3.1 du programme opérationnel français¹¹² :

Article 3.1 du programme opérationnel français du FEAD (2014-2020) ¹¹³

Les publics visés sont des personnes en situation d'urgence sociale ou de dépense sociale et financière constatée ou reconnue sur la base d'une procédure qui diffère suivant les modes de distribution et du degré d'urgence sociale.

4.6. BONNE PRATIQUE FRANÇAISE : COMITE DE NŒUX-LES-MINES (SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS)

Le Comité de Nœux-les-Mines du Secours Populaire Français est une association sociale et solidaire qui offre avec humilité une quantité impressionnante de services aux personnes dans le besoin situées sur son territoire. Créé en 2001 par des habitants désireux de « faire vivre la solidarité », le Comité s'est laissé l'opportunité d'être à l'écoute des besoins des familles et de ne rien s'interdire tant que cela concourait à aider les personnes. Ce Comité local a réussi à évoluer d'une manière assez importante que pour devenir aujourd'hui l'un des plus gros comités des Hauts-de-France. Outre le dévouement exemplaire de toute l'équipe, le succès dont a fait preuve le Comité est également dû à son ouverture d'esprit par rapport aux activités historiques du mouvement national, ainsi qu'à ses capacités d'adaptation et de prise d'innovation. Il démontre qu'une structure principalement tournée vers l'aide

¹⁰⁹ DGCS, *Notice de la charte nationale des épiceries sociales et solidaires*, 4 septembre 2020, consulté sur <https://bit.ly/3yGLzFm>, p.5

¹¹⁰ DGCS, *Notice de la charte nationale des épiceries sociales et solidaires*, 4 septembre 2020, consulté sur <https://bit.ly/3yGLzFm>, p.4

¹¹¹ DGCS, *CHARTRE NATIONALE des épiceries sociales et solidaires*, 4 septembre 2020, consulté sur <https://bit.ly/3kZuou7>

¹¹² Ministère des Affaires sociales et de la Santé, *Ministre déléguée chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion, Programme opérationnel FEAD 2014-2020*, Mars 2014, consulté sur <https://bit.ly/396lVQd> le 15/08/2021 p.5

¹¹³ DGCS, *Lignes directrices à destination des Organisations Partenaires dans le cadre du Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD)*, avril 2018, consulté sur <https://bit.ly/3nGbLhL>, p.3

alimentaire peut également contribuer de manière ambitieuse au développement de l'aide sociale sur son territoire, opérant de manière démocratique et résilient face à la crise sanitaire.

4.6.1. INFORMATIONS GENERALES

4.6.1.1. INFORMATIONS GENERALES

Nom de la structure : Comité de Nœux-les-Mines

Type de structure : Structure mixte

Nom de l'organisation mère : Secours Populaire Français

Année de création : 2001

Adresse de l'établissement : Communauté du Secours Populaire Français de Nœux-les-Mines

Rue Lavoisier, 1

62290 Nœux-les-Mines

France

Contacts :

- Téléphone : 03 61 09 85 08

- Mail : contact@spfnoeux.fr

Site web & « pour plus d'infos » : <http://spfnoeux.fr/>

4.6.1.2. TERRITOIRE

Territoire d'intervention : Commune de Nœux-les-Mines (et territoires alentours)

Nombre d'habitants du territoire d'intervention : 12.188 (chiffres 2015)

Le Comité offre également ses services aux habitants des autres villes et villages alentours qui ne contiennent pas de dispositifs de solidarité suffisants.

4.6.1.3. CONTACTS

Contact : Charlotte Bisiaux

Fonction : Chargée de développement

Téléphone de contact : 03 61 09 85 08

Mail de contact : charlotte.bisiaux@spfnoeux.fr

4.6.1.4. RESEAU

Le Comité de Nœux-les-Mines est adhérent à l'Union Nationale du Secours populaire français, à la Fédération du Nord du Secours populaire français ainsi qu'au Club des entrepreneurs ESS de l'Artois.

Pour que la solidarité soit la plus efficace possible sur leur territoire, le Comité travaille en collaboration avec la MDS, le CCAS, la CPAM locaux, ainsi que d'autres acteurs associatifs du territoire et de la municipalité. Les partenariats sont nombreux, tant aux niveaux institutionnels, associatifs ou privés.

4.6.2. MODELE ECONOMIQUE

4.6.2.1.1. PRODUITS

Types de produits vendus : Tous types (autant des produits alimentaires que non-alimentaires tels que des produits d'hygiène et d'entretien, des vêtements, des meubles, etc.)

4.6.2.1.2. SOURCES D'APPROVISIONNEMENT

Tout au long de l'année 2021, pour étayer la gamme de produits disponibles au marché solidaire, le Comité a complété son offre via des partenariats avec **Dons Solidaires** et **l'Agence du don en nature** (dite ADN). En 2021, ils ont commandé beaucoup plus de denrées que les années précédentes afin d'offrir une plus large gamme de choix et de répondre aux demandes non-alimentaires des bénéficiaires. Ces commandes permettent d'ajouter de nombreux produits au marché solidaire, notamment des produits d'hygiène, plus difficiles à obtenir lors des collectes dans les supermarchés.

Avec la crise, le Comité a mis en place des créneaux afin que chacun vienne sur rendez-vous afin de respecter au mieux les gestes barrières.

L'Agence du Don en Nature (ADN)

L'ADN est une association créée le 28 février 2008 visant à faciliter la distribution de données non-alimentaires de la part d'entreprises à destination d'associations solidaires. Elle propose un catalogue en ligne permettant aux diverses structures sociales de commander et de se faire livrer des produits de divers types : hygiène et bien-être, équipement de la maison, vêtements et accessoires, fournitures, entretien, jouets, puériculture et soin bébé. Les partenaires disposent de la liberté de commande : il n'y a pas d'obligation de commande ou une quantité minimum de produits à commander. ADN se charge du transport, les frais à prévoir étant fonction du poids de la commande. Conditions d'accès¹¹⁴ :

« Pour bénéficier des produits et devenir partenaire, il convient de remplir ces 3 critères :
1/ Votre association aide des personnes en situation de précarité matérielle.

¹¹⁴ L'Agence du Don en Nature, *Un catalogue de e-dons pour commander les produits*, 3 juin 2021, consulté sur <https://bit.ly/3tKSvjT>

- 2/ Votre structure existe depuis 1 an et a des comptes établis.
3/ Vous accompagnez au moins 100 personnes par an. »

En chiffres, cela représente chaque année 7 millions de produits distribués à plus d'un million de bénéficiaires au travers de 1100 associations affiliées, le tout grâce à un réseau de 200 entreprises partenaires.

Dons Solidaires

L'association Dons Solidaires est une structure similaire, visant également à faciliter la distribution de données non-alimentaires de la part d'entreprises à destination d'associations solidaires. Elle propose deux modalités de service, l'adhésion (au forfait annuel de 100€) ou le partenariat ponctuel via un formulaire de contact. Les tarifs sont les suivants :

- « • Nous demandons une Participation aux Frais (PAF) inférieure à 20% de la valeur marchande des produits proposés, afin de couvrir une partie de nos frais administratifs et logistiques.
- Les frais de livraison sont de 50€ par palette, et nous livrons à l'adresse de votre choix, sans minimum de commande. Vous pouvez également venir retirer gratuitement votre commande au sein de notre entrepôt basé à Tigery (91).
- Le nombre de commandes est limité à 2 par mois. »¹¹⁵

Un service de « don en direct », c'est-à-dire l'information d'une association solidaire locale de la disponibilité d'un lot de produits en faible quantité et l'invitation à le retirer, est également proposé.

En plus de sa couverture nationale, Dons Solidaires participe également au projet *In Kind Direct International*, qui regroupe un réseau d'associations européennes (et singapouréennes) parrainées par Son Altesse Royale le Prince de Galles et qui vise à récupérer les dons d'entreprises internationales. Ce projet fusionne les projets anglais *In Kind Direct* et allemand *Innatura* et la valeur marchande totale des produits distribués par le réseau IKDI dépasse aujourd'hui les 435 millions d'euros¹¹⁶.

4.6.2.1.3. SOURCES DE FINANCEMENT

Le Comité de Nœux-les-Mines n'est pas financé directement pour ses missions d'aide alimentaire. Ils vont plutôt chercher des financements en fonction de leurs projets (achat d'un camion par exemple) ou des activités élaborées (mise en place d'un projet culturel, aides à l'emploi, etc.).

4.6.2.1.4. RESSOURCES HUMAINES

Salariés : 44 (30 ETP)

Bénévoles : 126

Jeunes en service civique : 15 (restant durant 6 mois sur l'année)

4.6.3. MODELE SOCIAL

¹¹⁵ Dons Solidaires, *Nos formules de partenariats*, consulté sur <https://bit.ly/3tOzj1A> le 22 juillet 2021

¹¹⁶ Dons Solidaires, *Se tourner vers l'Europe avec In Kind Direct International*, consulté sur <https://bit.ly/3Akh08O> le 22 juillet 2021

4.6.3.1. BÉNÉFICIAIRES

Nombre annuel de bénéficiaires : 985 (351 familles)

Conditions d'éligibilité : Être en situation de précarité. L'ouverture aux services de solidarité du Comité se fait sur base du calcul du reste à vivre par jour par personne du foyer.

Personne responsable d'accorder ou non le droit d'accès : La chargée d'accueil du bureau de la permanence d'accueil. Elle accompagne les bénéficiaires dans leurs premières démarches, leur indique les services dont ils peuvent bénéficier par le biais de l'association, et les redirige vers les autres structures associatives ou publiques appropriées à leurs besoins.

Temps d'accompagnement minimal : Aucun

Renouvellement possible : Oui

Durée maximale de l'accompagnement : Illimitée

4.6.3.2. ACTIVITES

Le Comité de Nœux-les-Mines opère dans de nombreux domaines d'activité, autant dans une optique d'urgence, de « coup de pouce » temporaire ou d'action d'accompagnement sur le plus long terme. L'aide alimentaire est leur activité principale, dans le sens où elle est l'aide la plus souvent sollicitée par les bénéficiaires qui permet ensuite de rebondir sur les autres problématiques des familles. Au fil des années, la structure a développé deux espaces complémentaires :

Un espace multi-solidarité, contenant :

- Un marché solidaire ouvert 6 jours sur 7
- Une friperie solidaire
- Un espace socio-esthétique et de bien-être
- Une salle polyvalente
- Des ateliers créatifs (cuisine, couture)
- Des projets d'accès à la culture, aux loisirs, aux sports, aux vacances...

Un espace anti-gaspillage et solidaire nommé "Mines de Rien", contenant :

- Une ressourcerie solidaire
- Une activité de collecte de dons
- Des espaces de vente fixes ou éphémères dédiés aux artisans/créateurs partenaires
- Des ateliers (réparation, décoration...)
- Des animations culturelles (théâtre, concerts, conférences...)

Cette richesse d'activités lui permet de contribuer à la poursuite de nombreux ODD, tels que l'ODD1 (lutte contre la précarité), l'ODD2 (lutte contre la faim), l'ODD3 (santé et bien-être), etc.

4.6.3.2.1. ACTIVITES ALIMENTAIRES

Dans le souci d'assurer au mieux le respect d'un droit humain fondamental (le droit à la nourriture), le Comité a mis en place deux dispositifs d'aide alimentaire : le libre-service et le marché solidaire.

4.6.3.2.1.1. DON ALIMENTAIRE (LIBRE-SERVICE)

Le Comité offre à ses bénéficiaires l'accès à un colis alimentaire mensuel, destiné aux familles dans le besoin. Les produits alimentaires et non-alimentaires de base de ce colis sont fournis par la fédération départementale du Secours populaire français, elle-même approvisionnée par le FEAD (la négociation a été effectuée au niveau national avec les autres associations caritatives françaises). Cette source est ensuite complétée par des sources d'approvisionnement locales (ramasses, achats, etc.).

En 2020, malgré la crise sanitaire et surtout les mesures de confinement, ce sont 1293 colis qui ont été distribués au cours de 9 actions de libre-service. En mars 2020, alors que les grandes surfaces étaient prises d'assaut et que commençaient à manquer dans les étals des produits de base comme des pâtes, les bénévoles ont effectué une distribution exceptionnelle de 80 « petits colis » contenant un mélange de produits frais et secs.

Des colis alimentaires sont également disponibles à tout moment pour répondre aux besoins de personnes ou de familles en situation d'urgence alimentaire.

4.6.3.2.1.2. VENTE ALIMENTAIRE (MARCHÉ SOLIDAIRE)

Le marché solidaire est un dispositif d'aide alimentaire mis en place depuis plusieurs années au sein du Comité, au mode de fonctionnement similaire à celui d'une épicerie sociale. Ouvert 6 jours sur 7, il regroupe divers produits alimentaires, non-alimentaires et d'hygiène et d'entretien pour que les bénéficiaires puissent y faire leurs courses comme « Monsieur et Madame tout le monde ». C'est un système qui permet aux familles de faire des économies puisque tous les produits proposés sont à prix réduits et adaptés au budget des familles. La participation est dite « solidaire » afin de préserver la dignité des personnes aidées.

Tous les matins, y compris pendant les confinements, une équipe composée de bénévoles et de services-civiques effectue une ramasse. Les partenariats réalisés avec des supermarchés des alentours (3 à 6 en fonction des jours) offrent des arrivages de produits variés en échange de reçus fiscaux. Depuis quelques mois, le Comité a également obtenu la possibilité d'acheter des produits auprès de la Fédération du Nord du Secours populaire, à condition d'aller les retirer sur place. Ces réserves sont complétées avec des collectes organisées dans les supermarchés.

Les familles peuvent ensuite accéder à cet espace du lundi au vendredi de 14h00 à 16h30, et le samedi de 13h30 à 15h00 afin d'acheter ce dont ils ont besoin à moindre coût.

4.6.3.2.1.3. REDISTRIBUTION DES INVENDUS

Dans une volonté de lutte contre le gaspillage alimentaire, le Comité distribue ses invendus tous les soirs à plusieurs partenaires, dont notamment le Samu Social de Béthune, aux sans-abri accompagnés à Lens par l'association « Les oubliés de la rue », ou encore aux migrants situés à Fouquières. Ils se situent dans une volonté écologique d'affirmation d'être un maillon dans la chaîne du recyclage (que ce soit au niveau alimentaire ou matériel).

4.6.3.2.2. AUTRES ACTIVITES

Bien que l'aide alimentaire constitue une porte d'entrée quasiment incontournable dans le parcours des bénéficiaires, il est loin d'être le seul service proposé par le Comité de Nœux-les-Mines. Le but du Comité est d'assurer autant que possible une vie digne à toute personne dans le besoin franchissant son seuil, ce qui passe par l'organisation de :

- Divers ateliers (de premier secours, de cuisine, de bien-être, etc.)
- Séjours de vacances pour les enfants n'ayant pas les moyens d'en faire
- L'accès à une riche palette d'offres culturelles (bowling, jeux de société, cirque, cinéma, etc.)
- Dispositifs d'interventions citoyennes, afin d'aider les bénéficiaires à leur réintégration au sein de la société (forum de l'insertion par l'activité économique, ateliers de création d'entreprises d'ESS, encouragement de la participation bénévole des usagers au sein du Comité, etc.)
- Ainsi que beaucoup d'autres initiatives solidaires¹¹⁷

4.6.4. GOUVERNANCE

Le Comité de Nœux-les-Mines est issu du Secours Populaire Français, une association à but non lucratif créée en 1945, reconnue d'utilité publique et déclarée Grande cause nationale depuis la même année. Leur slogan, « *Tout ce qui est humain est nôtre* », est une référence au célèbre vers de Térence et symbolise la portée humaniste de leur projet.

Cette association de solidarité est extrêmement décentralisée, et chacune de ses entités a un statut juridique propre et opère selon son propre mode de fonctionnement. Cette liberté a permis à une structure telle que le Comité de Nœux-les-Mines d'émerger, de prospérer et de servir de modèle dans son domaine.

Pour le Comité en lui-même, l'organisation y est démocratique. Au quotidien, l'association est pilotée par un Bureau composé de 5 membres bénévoles. Ils sont réélus lors de l'Assemblée Générale statutaire ayant lieu tous les deux ans, où chaque bénévole participant au projet dispose d'une voix. Chaque bénévole peut également porter sa candidature au Bureau, s'il le souhaite.

Afin d'être le plus opérationnel possible, l'association a créé un COPIL il y a deux ans rassemblant les membres du Bureau, des salariés et des bénévoles actifs dans l'association. Ce COPIL permet de prendre les décisions opérationnelles pour la mise en place des actions. Cette manière de fonctionner encourage la participation et l'implication des travailleurs, y compris bénévoles, dans leur structure, contribuant ainsi à l'atteinte de l'ODD16 (paix, justice et démocratie).

4.6.5. INFORMATIONS SPECIFIQUES A LA CRISE SANITAIRE

Durant la crise sanitaire, le Comité de Nœux-les-Mines a tout fait pour maintenir ses activités, conscient de la crise sociale et économique qui se jouait. Par exemple, il a maintenu ouvert ses services alimentaires, non seulement car ils étaient, déjà avant la pandémie, leurs services les plus sollicités, mais aussi car ces espaces offraient une occasion inespérée pour les bénéficiaires de partager leur quotidien du confinement, leurs soucis, leurs trucs et astuces, ou en un mot pour maintenir un lien humain.

¹¹⁷ Pour une présentation plus exhaustive, consulter entre autres leur Bilan 2020 : Secours Populaire Français, *Comité de Nœux-les-Mines du Secours Populaire Français. Bilan 2020*, consulté sur <https://bit.ly/3khi5d6>

Le Comité a dû faire face à une augmentation du nombre de familles accueillies (60 familles de plus que le nombre habituel en un an et demi). Il a notamment accueilli un public d'étudiants et de travailleurs précaires plus conséquent qu'à l'accoutumée.

L'adaptation aux contraintes sanitaires a été nécessaire, en fonctionnant notamment sur des systèmes de rendez-vous pour éviter des périodes d'affluence. Cela lui a demandé de réorganiser ses équipes en interne afin de s'adapter à la durée nécessairement plus longue des opérations.

4.6.6. CONCLUSIONS

Le Comité de Nœux-les-Mines concentre un ensemble de bonnes pratiques et constitue un modèle sur bon nombre de points :

- La mixité de l'offre d'aide alimentaire permet à la structure d'aider plus de personnes et de multiplier ses sources d'approvisionnement (par l'obtention de produits du FEAD par exemple).
- Les partenariats nombreux, multiples et à toutes les échelles (du niveau le plus local au niveau international) permettent d'offrir une offre solidaire extrêmement riche, diversifiée et qualitative pour son public. Entre autres, ceux noués avec ADN et Dons Solidaires leur permettent de disposer de produits matériels non-alimentaires normalement difficilement obtenables par d'autres biais.
- La gouvernance démocratique et la relative indépendance par rapport à la structure porteuse du Secours Populaire Français a permis de libérer les forces créatives et les capacités des membres du Comité. Cela leur a permis de se développer à une vitesse impressionnante et de s'adapter rapidement aux aléas de la crise sanitaire, leur permettant ainsi de maintenir leurs activités malgré les confinements et l'appauvrissement de leurs sources d'approvisionnement.
- Leur exemple démontre qu'il est possible d'avoir un esprit d'accueil universel des personnes en difficulté, en ne limitant par leur durée d'accès aux services de l'association, tout en aidant un maximum de personnes sur leur territoire.

La très riche diversité de leurs services, de leurs activités, de leurs publics, de leurs travailleurs et de leurs partenaires leur permet d'assurer un service solidaire de qualité, conséquent et ambitieux, tout en parvenant à demeurer malgré tout extrêmement local et à l'écoute de chaque usager individuel.

4.7. COMITE DE ROUBAIX (SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS)

Le Comité de Roubaix, comme celui de Nœux-les-Mines, présente un modèle innovant de structure d'aide alimentaire ambitieuse, démocratique, bien inscrite dans son tissu territorial, consciente de son impact environnemental et appliquant les principes de l'économie circulaire. Bien qu'il ait dû faire face à une augmentation du nombre de familles accueillies (60 familles de plus que le nombre habituel en un an et demi), avec notamment un public d'étudiants et de travailleurs précaires plus conséquent qu'à l'accoutumée, ses partenariats nombreux ainsi que la motivation des salariés et des bénévoles lui ont permis de faire face à la crise sanitaire.

4.7.1. INFORMATIONS GENERALES

4.7.1.1. INFORMATIONS GENERALES

Nom de la structure : Comité de Roubaix

Type de structure : Structure mixte

Nom de l'organisation mère : Secours Populaire Français

Adresse de l'établissement : Secours Populaire Français Comité de Roubaix

61 Rue Winston Churchill

59100 Roubaix

France

Contacts :

- Téléphone : 09 63 27 67 68
- Mail : contact@spfroubaix.org

Site web & « pour plus d'infos » : <https://spfroubaix59.wixsite.com/website>

4.7.1.2. TERRITOIRE

Territoire d'intervention : Commune de Roubaix

Nombre d'habitants du territoire d'intervention : 96.077

4.7.1.3. CONTACTS

Contact : Laurence Wailliez

Fonction : Chargée de développement

Téléphone de contact : 06 18 15 18 21

Mail de contact : laurencewailliez@spfroubaix.org

4.7.1.4. RESEAU

Le Comité de Roubaix fait partie de l'association nationale du Secours populaire français ainsi que du réseau ANDES.

4.7.2. MODELE ECONOMIQUE

4.7.2.1. PRODUITS

PMM : 10% à 30%

Types de produits vendus : Alimentaires et non alimentaires

Quantités de produits vendus sur l'année : 640 tonnes environ

4.7.2.1. SOURCES D'APPROVISIONNEMENT

Le Comité de Roubaix dispose de plusieurs sources d'approvisionnement :

- Les collectes auprès des enseignes alimentaires sur leur territoire (collectes hebdomadaires)
- Des collectes plus ponctuelles sur des entreprises locales (alimentaires ou non)
- Des collectes auprès de grandes enseignes (même si le don est gratuit ils doivent prendre en charge le transport, et les produits obtenus sont souvent à date courte)
- L'adhésions à des réseaux permettant l'achat de produits à petits prix (ANDES, ADN, Dons Solidaires, Phénix ...)
- La collecte de surplus agricoles par le biais de Solaal
- La collecte chez les hypers à la sortie des caddies
- Les sollicitations d'achats soldeurs (très ponctuellement)

La liste de leurs partenaires inclut :

- ADN (Agence du Don en Nature)
- Aldi
- ANDES
- Auchan
- Blédina
- Commerso
- Confiserie du Nord
- DEMEYERE
- Dons Solidaires
- Fée maison
- Géant
- Groupe Daucy
- Intermarché
- La Redoute
- Leclerc

- Lutti
- LVMH
- O'Tera
- Okaïdi
- Phoenix
- SARBEC
- St Michel
- Un rien c'est tout
- Vertbaudet

Le Comité de Roubaix ne bénéficie pas directement de financements européens. Cependant, il est affilié à une fédération nationale qui bénéficie du FEAD et donc émerge au fait de pouvoir recevoir des produits dans ce cadre.

4.7.2.2. RESSOURCES HUMAINES

Salariés : 44 pour 33 ETP

Bénévoles : Une centaine

Les usagers qui le souhaitent et qui le peuvent sont encouragés à devenir bénévoles à leur tour. Cet engagement est vu comme un pas important vers leur réinsertion sociale.

4.7.3. MODELE SOCIAL

4.7.3.1. BENEFICIAIRES

Nombre annuel de bénéficiaires : 3000

Conditions d'éligibilité : Peuvent devenir adhérentes les familles qui disposent d'un reste à vivre de moins de 8€ par jour et par personne. Le reste à vivre est calculé à partir de toutes les ressources de la famille moins les dépenses non alimentaires indispensables.

Personne responsable d'accorder ou non le droit d'accès : Les usagers sont accueillis lors de Permanences d'Accueil Social, par des bénévoles et salariés formés. Ils sont accueillis et orientés en fonction de leurs besoins.

4.7.3.2. DESCRIPTION GENERALE DE LEURS ACTIVITES

Le Comité du Secours Populaire Français de Roubaix agit contre la pauvreté et l'exclusion : sur le court terme, par une solidarité d'urgence basée sur l'alimentaire, le vestimentaire, ou l'orientation vers une structure de soins ou d'hébergement d'urgence ; sur le long terme, en accompagnant les personnes et familles dans leurs démarches et leurs droits : accès à un revenu, au logement, à la santé, aux vacances, à la culture et aux loisirs, à l'insertion par l'activité économique. Il est très réactif quand il observe un problème de société non résolu. Les innovations particulières mises en œuvre par leur structure sont :

- La distribution de colis alimentaires à des personnes âgées, peu mobiles et isolées
- Les maraudes auprès de personnes sans abri ou logées en hôtel (115, sans-papier)
- Les maraudes auprès des étudiants précarisés par la suppression des « jobs »

L'implication des bénéficiaires en tant que bénévoles n'est pas organisée par toutes les organisations d'aide alimentaire. Pour le Comité, c'est un dispositif indispensable car ils considèrent que c'est un levier pertinent pour **passer du modèle de l'insertion sociale à l'insertion par le biais de l'activité économique**, outil important pour contribuer à leur objectif social de dépasser la charité et de rendre leur dignité aux bénéficiaires.

4.7.3.2.1. ACTIVITES ALIMENTAIRES

Le Comité de Roubaix offre plusieurs services d'aide alimentaire : des colis d'urgence pour les plus en difficulté, un libre-service (constitué de produits européens) et des épiceries solidaires pour ceux qui peuvent participer au coût de leurs denrées.

4.7.3.2.2. ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Une équipe coordonnée de médiateurs sociaux, écrivains publics et référents RSA travaille en collaboration avec des juristes et des professionnels de la santé pour accompagner les personnes à sortir de l'urgence, stabiliser puis faire évoluer leur situation.

4.7.3.2.3. AUTRES ACTIVITES

- Friperie
- Ressourcerie
- Divers ateliers visant à favoriser l'autonomisation des bénéficiaires : alphabétisation, inclusion numérique, accompagnement scolaire...

4.7.4. MODELE ENVIRONNEMENTAL

Le Comité de Roubaix se positionne comme un acteur de la lutte contre le gaspillage, s'inscrivant totalement dans l'économie circulaire (ODD12) : les excédents alimentaires et de produits sont remis dans le circuit de la consommation (seconde main pour les vêtements d'occasion ; distribution pour l'excédent de produits, évitant ainsi leur destruction ; quant à l'aide alimentaire sur les dates courtes, les produits sont distribués à travers les épiceries, la distribution alimentaire d'urgence, ou la transformation en repas pour leurs maraudes. Le Comité de Roubaix a installé des composteurs et veille au tri de ses déchets. Il veille à prendre en compte la dimension écologique dans ses projets, comme celui de la rénovation HQE de ses futurs locaux.

4.7.5. GOUVERNANCE

Le Comité de Roubaix est une association loi 1901. L'assemblée générale annuelle rassemble les membres pour voter les rapports (activités, financiers) et discuter des perspectives futures de l'association. Un « conseil d'administration », appelé « comité », se réunit tous les trimestres. Il est composé en partie (2/3) de bénévoles-bénéficiaires, participant ainsi, comme le Comité de Nœux-les-Mines, à un renforcement de la démocratie en ligne avec l'ODD16. Un « bureau » (trésorier, secrétaire) prend en charge des missions spécifiques (par exemple : suivi de la trésorerie, élaboration des fiches de poste). Des réunions régulières sont organisées : par lieu, inter-lieu, entre permanents, ou sur un thème spécifique. C'est l'occasion d'une transmission d'informations, et du recueil des avis de chacun.

4.7.6. INFORMATIONS SPECIFIQUES A LA CRISE SANITAIRE

La crise sanitaire a provoqué une forte augmentation du nombre de leur public, d'autant que le Comité de Roubaix est resté une des rares associations sur le territoire roubaisien ouverte durant le premier confinement (mars 2020). Les bénévoles et les salariés se sont fortement mobilisés pour y faire face. Une couverture médiatique et la présence d'élus ont permis d'obtenir des fonds supplémentaires pour réussir à répondre aux besoins. La crise sanitaire les a obligé à développer et diversifier leurs sources d'approvisionnement pour ne plus être dépendant d'un seul réseau ou d'un seul type de collecte (entraînant des surcoûts de logistique stockage /transport).

4.7.7. CONCLUSIONS

Le Comité de Roubaix concentre un ensemble de bonnes pratiques et constitue un modèle sur bon nombre de points :

- La diversification de leurs sources d'approvisionnement et de financement leur a permis de faire face aux imprévus de la crise sanitaire et d'adapter leur stratégie aux aléas de la période. Cela leur a permis d'offrir un soutien essentiel aux plus démunis durant cette période.
- Leur inscription dans une logique d'économie circulaire (ODD12) est une démarche positive à la fois environnementalement et socialement, puisque les produits sont valorisés et conservés autant que possible et offerts aux personnes les nécessitant.
- La grande part (2/3) de bénévoles-bénéficiaires participant aux réunions trimestrielles de l'Assemblée Générale permet une représentation démocratique des usagers dans la structure (ODD16). Cela permet au Comité de correspondre au plus près aux besoins de ses bénéficiaires, de prendre en compte des points de vue différents enrichissant leur manière de procéder, et enfin de rendre légitimité et pouvoir à la parole des plus démunis.
- Tout comme pour le Comité de Nœux-les-Mines, le Comité de Roubaix illustre que des structures décentralisées, démocratiques et bien reliées au tissu local peuvent mener des projets ambitieux d'aide aux plus défavorisés, répondant à une diversité d'ODD : ODD1, ODD2, ODD8, ODD10, ODD16, etc.

5. GRANDE-BRETAGNE

5.1. CONTEXTE NATIONAL DE L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Bien que le système agricole britannique pourrait nourrir, en termes de calories, 7,8 milliards de personnes¹¹⁸, la Grande-Bretagne est l'un des pays où l'insécurité alimentaire est la plus élevée en Europe¹¹⁹. Un rapport de l'UNICEF de 2018, par exemple, soulignait que dans ce pays un enfant de moins de quinze ans sur cinq était en situation d'insécurité alimentaire¹²⁰.

C'est la crise économique de 2008 qui a été l'élément déclencheur de cette situation. Avant l'année 2008, par exemple, les dispositifs d'aide alimentaire d'urgence étaient quasiment inexistant¹²¹. La conjonction d'une hausse du coût de la vie et d'une réduction drastique des aides sociales publiques a mené à la précarisation d'une large partie des citoyens. On estime par ailleurs que le taux de pauvreté risque d'augmenter jusqu'à 36,6% de la population en 2022, comparé à 29,7% en 2015¹²².

Autre fléau, Trussel Trust, l'une des plus grandes associations d'aide alimentaire de Grande-Bretagne réunissant plus de 1300 banques alimentaires sur l'ensemble du territoire national, a reporté une augmentation de 33% de la distribution de colis alimentaires entre avril 2020 et mars 2021, illustrant les conséquences de la pandémie sur la population en termes d'insécurité alimentaire¹²³. Au total, 2,5 millions de colis ont été distribués durant l'année 2020. Le Trussel Trust indique également que durant les cinq dernières années, la fréquentation des banques alimentaires de son réseau avait augmenté de 128%¹²⁴.

Dans le même temps, le filet de sécurité sociale britannique continue toujours de s'éroder, avec notamment l'entrée en vigueur le 6 octobre 2021 d'une réduction de l'*Universal Credit*, l'allocation sociale minimale britannique, de 20£ par semaine, soit un peu plus de 80£ par mois. Cela se conjugue avec l'arrêt du programme national de maintien de l'emploi, qui avait été mis en place lors de la crise sanitaire pour garantir 80% du salaire des travailleurs mis à pied à cause de la pandémie, prévu pour fin octobre 2021, et une hausse du prix de l'énergie estimée à 12-13% durant l'automne¹²⁵. En un mot, le futur s'annonce sombre pour les Anglais les plus pauvres et pour la sécurité alimentaire nationale¹²⁶.

5.2. LES ACTEURS DE L'AIDE ALIMENTAIRE EN GRANDE-BRETAGNE

En Grande-Bretagne, les principaux acteurs de l'aide alimentaire sont les « *food banks* » (banques alimentaires). Les principales organisations les réunissant sont le *Trussel Trust* (1300 banques

¹¹⁸ Department for Education, *Holiday activities and food programme 2021*, consulté sur <https://bit.ly/3i0C2DR> le 23/08/2021 p.10

¹¹⁹ House of Commons Environmental Audit Committee, *Sustainable development goals in the UK follow-up: hunger, malnutrition and food insecurity in the UK. Thirteenth Report of Session 2017–19*, Janvier 2019, consulté sur <https://bit.ly/3CkfFAP> p.12

¹²⁰ PEREIRA Audrey, HANDA Sudhanshu et HOLMQVIST Goran, *Prevalence and Correlates of Food Insecurity among Children across the Globe*, Unicef, Juin 2017, consulté sur <https://bit.ly/3lyZwRh> p.16

¹²¹ Human Rights Watch, *Nothing Left in the Cupboards. Austerity, Welfare Cuts, and the Right to Food in the UK*, 20 mai 2019, consulté sur <https://bit.ly/3hH5mio>, Chapitre 1

¹²² ARIE Sophie, *Austerity in the UK: rising poverty threatens stability and health*, BMJ, 2018, consulté sur <https://bit.ly/3zjjHY8>

¹²³ The Trussell Trust, *Trussell Trust data briefing on end-of-year statistics relating to use of food banks: April 2020 – March 2021*, avril 2021, <https://bit.ly/2VNcOkb>, p.3

¹²⁴ The Trussell Trust, *End of Year Stats, 2021*, consulté sur <https://bit.ly/3nIwdhG> le 23/08/2021

¹²⁵ TWIDALE Susanna, *Millions of Brits to face energy price hike as global gas prices bite*, Reuters, 9 août 2021, consulté sur <https://reut.rs/3Cdk9cu>

¹²⁶ GOODWIN Sabine, *Food poverty set to worsen as September's Universal Credit cliff edge approaches*, The BMJ Opinion, 26 août 2021, consulté sur <https://bit.ly/3CgpIH0>

alimentaires) et l'*Independent Food Aid Network* (IFAN, plus de 500 banques alimentaires), sans compter le nombre très important de banques alimentaires n'appartenant à aucun réseau. En plus des *food banks*, il existe diverses autres initiatives d'aide alimentaire : épiceries sociales, repas scolaires subventionnés pour les enfants, soupes populaires, charités comme FareShare, etc.

Ainsi, il existe aujourd'hui plusieurs milliers de dispositifs d'aide alimentaire dans le pays. Pourtant, selon un témoignage de Niall Cooper (directeur du *Church Action on Poverty*) à l'ONG *Human Rights Watch*, un rapport de 2003 n'avait relevé l'existence que de deux banques alimentaires sur tout le territoire, dont l'un d'eux était la banque alimentaire originale du Trussel Trust. Leur nombre a très rapidement augmenté depuis un peu plus d'une décennie. Un projet de cartographie entrepris par l'IFAN depuis 2017 montrait qu'il en existait plus de 2500¹²⁷, et leur nombre n'a fait que progresser depuis lors.

Les causes de cette explosion de l'offre d'aide alimentaire sont connues. Depuis la crise économique de 2007-2010, la Grande-Bretagne a réformé de manière importante son système de sécurité sociale, opérant des coupes budgétaires dans ses programmes et des réformes économiques réduisant le montant des aides étatiques. En conséquence de ce désengagement de l'État la précarité alimentaire a augmenté, et des initiatives civiles et privées ont pris le relais afin d'assurer un minimum de soutien alimentaire aux plus démunis. Malheureusement, à ce jour il n'existe toujours pas d'études exhaustives sur l'état de la précarité alimentaire en Grande-Bretagne, ni sur l'état des lieux des initiatives d'aide alimentaire dans ce pays¹²⁸.

FareShare¹²⁹

FareShare est le réseau national de charité des redistributeurs alimentaires, composé de 18 organisations indépendantes. Ils récupèrent les surplus alimentaires issus de toutes les étapes de la chaîne de production et de distribution, et les redistribuent aux organismes d'aide alimentaire à travers le pays. Chaque année, ils aident plus d'un million de personnes à se nourrir et permettent aux associations locales d'économiser un total de 18,5 millions de livres sterling et 51 millions à l'économie nationale. Ce réseau est le plus important fournisseur de denrées destinées aux différents dispositifs d'aide alimentaire du pays.

5.3. LES RÉSEAUX D'ÉPICERIES SOCIALES ET SOLIDAIRES EN GRANDE-BRETAGNE

En Grande-Bretagne, les épiceries sociales et solidaires se nomment « social supermarkets », « community pantries » ou encore « austerity retailers ». Inspirée par l'extension rapide de ce modèle suite à la crise financière de 2008, la première initiative de ce genre, appelée « *Community Shop* », a vu le jour en décembre 2013 à Goldthorpe¹³⁰. Les premières épiceries sociales anglaises présentaient deux différences notables avec celles du continent : elles ne s'inscrivaient pas dans la lutte contre le gaspillage alimentaire et la récupération d'invendus avant leur date de péremption, mais au contraire négociaient des accords et achetaient les surplus alimentaires aux producteurs ou aux redistributeurs ; elles ne réservaient pas leurs services aux plus démunis, mais étaient ouvertes à tous. Depuis, leur modèle s'est diversifié, avec des initiatives telles que « *Storehouse Pantry* », « *Your Local Pantry* », « *Affordable house* », « *Sharehouse* », etc., qui constituent autant de franchises / réseaux nationaux d'épiceries sociales. De manière très générale, bien que la mentalité soit celle de la gestion de ces entités comme s'il s'agissait de *business* classiques, leur modèle est similaire à celles continentales,

¹²⁷ IFAN, *Mapping the UK's Independent Food Banks*, 2020, consulté sur <https://bit.ly/3hFaPGg> le 23 août 2021

¹²⁸ Human Rights Watch, *Nothing Left in the Cupboards. Austerity, Welfare Cuts, and the Right to Food in the UK*, 20 mai 2019, consulté sur <https://bit.ly/3hH5mio>, Chapitre 1

¹²⁹ Fareshare, *page principale*, 2021, consulté sur <https://bit.ly/39cvGw6> le 23 août 2021

¹³⁰ PATNAIK Lopamudura et TORNAGHI Chiara, *The emergence of social supermarkets in Britain. Food poverty, Food waste and Austerity Retail*, Coventry University, Research Center Agroecology, Water and Resilience, 2018, consulté sur <https://bit.ly/2YX5sfa>

mêlant les objectifs de lutter contre la précarité alimentaire et le gaspillage à une volonté d'accompagnement social¹³¹.

5.4. BONNE PRATIQUE BRITANNIQUE : LES « COMMUNITY SHOPS »

Les « Community Shops », dont la devise est « **More than just food** », sont les premières épiceries sociales à être apparues en Grande-Bretagne. Elles sont issues de « Company Shop », la plus grande entreprise de redistribution de surplus alimentaires du pays¹³². Company Shop est une entreprise d'économie sociale, visant à offrir à ses membres des produits à petit prix issus de la lutte contre le gaspillage alimentaire. Les Company Shops sont ouverts aux travailleurs et pensionnés du secteur hospitalier (NHS), du secteur de l'aide aux personnes, du secteur pénitentiaire, du secteur militaire et du secteur du transport rapide des marchandises. Les Community Shop constituent une extension de leurs activités à destination du public plus général des plus démunis. Ils peuvent s'appuyer sur les acquis de Company Shop, notamment en termes de partenariats, d'administration et de logistique.

5.4.1. INFORMATIONS GENERALES

5.4.1.1. INFORMATIONS GENERALES

Nom de la structure : Community Shop

Type de structure : Épicerie sociale

Nom de l'organisation mère : Company Shop Group

Année de création : 2013

Adresse de l'établissement original : Community Shop Goldthorpe

40-42 Barnsley Road

Goldthorpe, Rotherham, South Yorkshire

Grande-Bretagne

Contacts :

- Téléphone : 01709 892 146

Site web & « pour plus d'infos » : <https://www.companyshopgroup.co.uk/community-shop-our-social-enterprise>

¹³¹ Ibidem. p.19

¹³² Ibidem. p.20

5.4.1.2. TERRITOIRE

Nombre de structures : 7¹³³

Territoires d'intervention : Athersley, Beechwood, Goldthorpe, Grimsby, Halton, Lambeth, Kirkdale

5.4.1.3. CONTACTS

Contact : Debbie Seward

Fonction : Lead Mentor au Community Shop de Goldthorpe

Téléphone de contact : 0800 024 6691

Mail de contact : charlotte.bisiaux@spfnoeux.fr

5.4.2. MODELE ÉCONOMIQUE

Puisque les Community Shops sont issus de Company Shop, ils bénéficient de l'infrastructure et des réseaux d'approvisionnement de ces derniers. Company Shop, la plus grosse entreprise de redistribution alimentaire de Grande-Bretagne, **avait basé son modèle économique sur le rachat à petit prix des surplus alimentaires d'acteurs de l'industrie et sur leur revente**, parvenant à proposer à ses bénéficiaires des denrées à prix réduit malgré les coûts en termes de logistique (récupération des denrées, transport, stockage, etc.). La récupération de denrées via des dons est également possible, les partenaires étant libres de fournir leurs denrées gratuitement ou non, mais ne constitue qu'une part marginale de leurs stocks.

En règle générale, **une denrée est achetée à 10% de son prix initial et revendue à 30%**. Le profit ainsi généré permet de couvrir les coûts de fonctionnement de la structure et d'assurer diverses actions sociales en faveur des adhérents et habitants du territoire local ou national. Les bénéfices engendrés par les *Company Shops* du groupe mère sont ainsi réinvestis dans le paiement du coût d'opération des *Community Shops*.

Il s'agit d'un système *win-win*, puisque les partenaires y gagnent à deux niveaux :

- Engranger des bénéfices sur des denrées dont ils auraient normalement dû **avoir à supporter les coûts de débarras ou de destruction** ;
- Remplir **leurs obligations en termes de RSE**.

5.4.2.1. PRODUITS

Part du PMM : 30% en moyenne.

¹³³ Company Shop Group, *Community Shop Stores*, 2021, consulté sur <https://bit.ly/2Z6KM4B>. La page n'a cependant pas été mise à jour, et le nombre réel de structures s'approche de la petite quinzaine.

Types de produits vendus : Tous types de produits alimentaires et non-alimentaires. Bien que, par la nature de leur modèle, l'approvisionnement quotidien soit variable en termes de quantité et de diversité, le nombre brut de partenaires permet d'assurer une diversité suffisante des stocks au niveau national, qui seront ensuite redistribués aux entités locales en fonction de leurs besoins.

5.4.2.2. SOURCES D'APPROVISIONNEMENT

Les partenariats de Company Shop se situent à tous les niveaux de l'industrie alimentaire : agriculteurs, producteurs, manufacturiers, marques, distributeurs, surfaces de vente, restaurateurs, etc. Grâce à cela, les Community Shops peuvent bénéficier de l'expérience et du réseau d'une structure opérant depuis cinq décennies.

5.4.2.3. RESSOURCES HUMAINES

Bénévoles : Contrairement à de nombreuses autres structures d'aide alimentaire, les Community Shops choisissent de ne pas faire appel au bénévolat pour assurer le fonctionnement de l'établissement. Le personnel est employé et bénéficie d'un salaire similaire à ceux du marché, et ce pour toutes les fonctions (y compris pour le personnel de l'accompagnement de mentorat ou pour le chef cuisinier).

5.4.3. MODELE SOCIAL

5.4.3.1. BENEFICIAIRES

Nombre annuel de bénéficiaires : En moyenne 750 par magasin (chiffres pré-pandémiques). Plus de 10.000 bénéficiaires ont été aidés lors de l'année 2020¹³⁴.

Conditions d'éligibilité : Il existe trois conditions à remplir pour pouvoir accéder à un Community Shop :

- Vivre dans le territoire desservi par le magasin (correspondance entre le code postal du bénéficiaire et celui de la structure).
- Vivre dans un ménage qui reçoit des aides sociales du Gouvernement (eg. JSA, ESA, Housing Benefit et Council Tax Support, etc.)
- Avoir la volonté de s'engager dans un projet personnel, qui prendra la forme d'une signature d'un « *Success Plan* » qui impliquera un programme de développement personnel et professionnel adapté aux besoins du bénéficiaire.

Temps d'accompagnement : 6 mois, ponctués par des entretiens réguliers

Renouvellement possible : Non

5.4.3.2. ACTIVITES

¹³⁴ Company Shop Group, *Impact report 2020, 2021*, consulté sur <https://bit.ly/2XDOe6a> p.16

Les *Community Shops* sont structurés en trois espaces distincts : les *Community Stores*, lieux de vente des denrées, les *Community Hubs*, lieux d'accompagnement social et d'ateliers professionnels, et les *Community Kitchen*, lieux de restauration, de sociabilisation et d'animations à destination de toute la famille. En plus d'une série de services standardisés disponibles dans tous les *Community Shops*, chaque structure locale est également libre d'élaborer son propre plan d'activités en fonction des besoins locaux.

5.4.3.2.1. COMMUNITY STORES

Les *Community Stores* sont les lieux de vente de denrées à proprement dit. Leur fonctionnement est similaire à celui d'un magasin plus traditionnel.

5.4.3.2.2. COMMUNITY HUBS

Les *Community Hubs* sont les lieux d'accompagnement social et professionnel où les bénéficiaires peuvent travailler à l'accomplissement de leur « *Success Plan* » au travers d'activités individuelles et collectives. Les structures opèrent en partenariat avec les autres services sociaux locaux. Quelques exemples des services proposés :

- Ateliers de gestion de la vie quotidienne, de gestion du budget, de confiance en soi, de pensée positive, de sociabilisation positive, de parentalité, etc.
- « *Work Works* » : un accompagnement individuel pour les individus désireux de se réinsérer dans le marché du travail. Des conseils leur sont donnés en fonction de leurs ambitions et de leurs besoins.
- « *ABC* » (*Any job, Better job, Career*) : un programme destiné aux personnes souhaitant élaborer un plan de carrière, autant en tant qu'employé qu'en tant qu'indépendant. Les activités proposées prennent la forme d'ateliers d'écriture de CV, de réalisation d'un entretien d'embauche, de gestion d'une entreprise, etc.
- Un programme de mentorat, où les bénéficiaires fréquentant depuis un certain temps le magasin sont encouragés et entraînés à devenir le mentor de bénéficiaires commençant leur parcours. Même lorsqu'ils quittent la structure, ces mentors peuvent toujours proposer leurs services aux nouveaux usagers, contre une rémunération fournie par la structure *Company Shop*.

5.4.3.2.3. COMMUNITY KITCHEN

Les *Community Kitchen* sont des lieux de restauration et de sociabilisation, où des activités sont organisées pour toute la famille. Les bénéficiaires peuvent y manger des repas à très faible coût, fait à partir des invendus du *Community Store*, et participer à des ateliers de cuisine supervisés par le chef de la cantine, qui fait également office de « *mentor alimentaire* » et qui supervise les activités. Quelques exemples des services proposés :

- « *Kids cook club* » : atelier de cuisine à destination des enfants. Le but est surtout de leur donner le goût de la cuisine et de se rendre compte à quel point elle peut être amusante, ainsi que de leur offrir un espace de jeu et de convivialité avec les autres enfants.

- « Melting pot » : ce programme consiste à rassembler plusieurs bénéficiaires pour élaborer puis préparer un menu qui les représente. Les repas sont ensuite distribués gratuitement aux autres bénéficiaires, créant l'occasion d'un moment convivial entre tous les participants.
- « Feast days » : des fêtes organisées ponctuellement (tous les mois ou tous les deux mois) qui permettent aux membres de la communauté de se rassembler et de s'amuser ensemble.

5.4.3.2.4. CALCUL DE LEUR IMPACT SOCIAL ET OPTIMISATION DE LEUR MODÈLE DE FONCTIONNEMENT

Community Shop a fait le choix d'une intense pratique d'analyse statistique et d'amélioration constante des services offerts à la communauté sur base des données récoltées. Ils se basent sur trois dimensions pour leurs analyses : l'impact social de leurs activités, l'impact environnemental et l'impact économique. Ces données sont ensuite publiées dans un rapport annuel disponible en libre accès sur leur site internet.

SO THAT Chains¹³⁵

Afin d'optimiser le fonctionnement de ce processus de réflexivité, ils ont élaboré la stratégie « SO THAT Chains ». Le but de cette stratégie est d'identifier les objectifs de long terme puis d'élaborer la séquence d'actions et de changements nécessaires qui mèneront à l'accomplissement de ces objectifs. Chaque objectif dispose d'une stratégie, et chaque stratégie est adaptable en fonction des circonstances. Bien que simple dans son idée, ce système et le succès de l'entreprise qui l'emploie illustrent l'utilité d'avoir des activités réflexives formalisées pour l'amélioration de son modèle de fonctionnement.

5.4.4. CONCLUSIONS

Les Community Shops concentrent un ensemble de bonnes pratiques et constituent un modèle sur bon nombre de points :

- Un **accompagnement social et professionnel rigoureux**, adapté aux besoins et désirs de chaque bénéficiaire individuel, avec différentes options de parcours formalisées et optimisées par les retours réguliers des travailleurs de terrain.
- Un **professionnalisme général** de la structure qui assure une qualité constante des services proposés et qui permet aux travailleurs de se consacrer pleinement à leur mission sociale.
- **L'appui d'une entreprise d'économie sociale ayant trouvé un *business model* viable** et générateur de profits. Cet appui apporte de nombreux avantages, puisque la création et le maintien des *Company Stores* est financièrement assurée par cette structure, tout comme la gestion de l'approvisionnement ainsi que la gestion administrative et juridique.
- Leur succès économique prouve qu'avec une bonne gestion des partenariats, il est possible de créer et de développer un réseau d'épicerie sociale **qui ne dépendent pas des ramasses locales mais d'achats à prix réduit de surplus** auprès des acteurs du secteur

¹³⁵ PATNAIK Lopamudura et TORNAGHI Chiara, *The emergence of social supermarkets in Britain. Food poverty, Food waste and Austerity Retail*, Coventry University, Research Center Agroecology, Water and Resilience, 2018, consulté sur <https://bit.ly/2YX5sfa> p.39

agroalimentaire. Nous pourrions dire que *Company Shop* mêle à la fois les activités de vente alimentaire à celles de compagnie de redistribution telles que Too Good To Go.

- La prise en compte sérieuse **des statistiques concernant l'impact social, économique et environnemental** et **des retours d'acteurs du terrain** leur permet de garder un esprit de flexibilité et d'optimisation de leurs opérations, tout en leur permettant de fournir des données chiffrées sur leurs activités qui permettront de peser sur les politiques publiques.